

# LE DEVOIR

NORTEL

## Épilogue judiciaire de la chute d'un géant

FRANÇOIS DESJARDINS

Lorsque Nortel a renoué avec les profits, au premier trimestre de 2003, le président rayonnait. Embauché un an et demi plus tôt, Frank Dunn venait de piloter ce qui semblait être un extraordinaire revirement. Et il affirmait à l'époque: «[Cela me permet donc] de *devancer d'un trimestre l'atteinte des objectifs que nous nous étions fixés, ce dont je suis extrêmement satisfait.*»

**L'ex-patron Frank Dunn plaide non coupable à l'accusation d'avoir maquillé les états financiers de Nortel**

Hier, M. Dunn était en Cour supérieure de l'Ontario pour faire face à deux chefs d'accusation lui reprochant essentiellement d'avoir maquillé les états financiers pendant son mandat, ce qui lui a permis d'empêcher des primes de performance. Il plaide non coupable. Dans l'histoire commerciale canadienne, le procès qui débute est l'un des plus gros.

Le lustre soudain des résultats financiers n'a pas duré. Dès juin 2003, la firme comptable Deloitte remarque des irrégularités. Au cours des mois qui suivent, le spectacle est grotesque: Nortel rectifie ses chiffres, des membres de la haute direction sont suspendus avec salaire, les autorités de valeurs mobilières annoncent des enquêtes, etc.

Le procureur de la Couronne, Robert Hubbard, a dit hier que M. Dunn et ses deux coaccusés avaient travaillé ensemble pour falsifier les résultats de la compagnie. Et qu'au cours des deux premiers trimestres de 2003, l'inexactitude des états financiers a totalisé «plus d'un demi-milliard de dollars».

VOIR PAGE A 8: NORTEL



REUTERS

YÉMEN

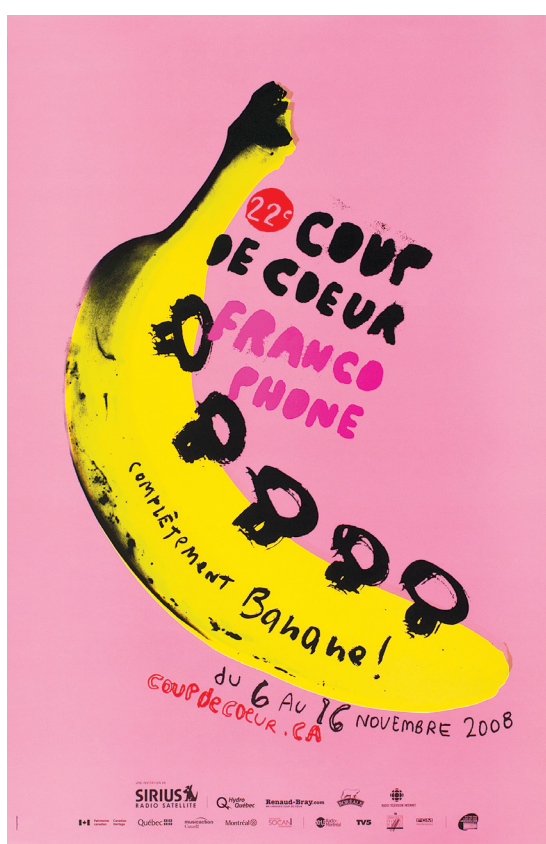
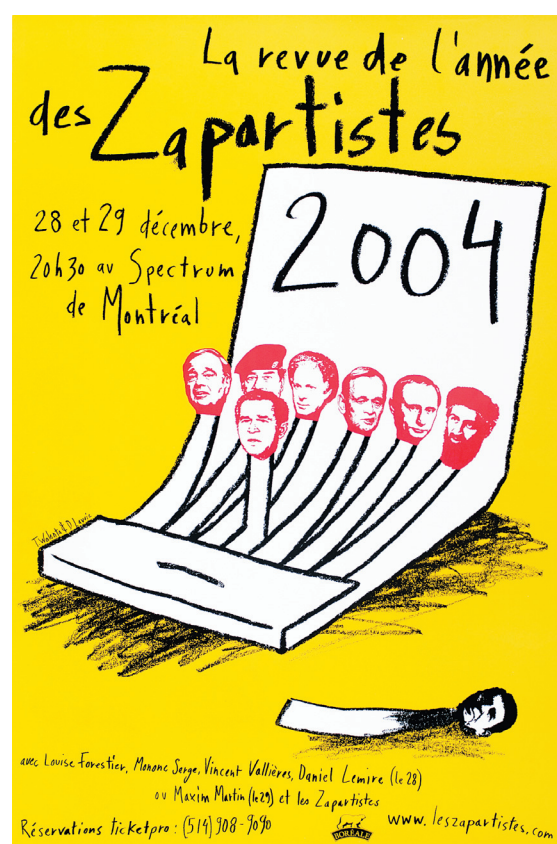
## Les combattants d'al-Qaïda se rapprochent de la capitale

■ À lire en page B 5

### INDEX

03	7 17833 13 02830 1 0	Annances..... B 4	Idées..... A 7
		Avis publics... A 4	Météo..... B 6
		Culture..... B 7	Monde..... B 5
		Décès..... B 4	Mots croisés. B 6
		Économie..... B 1	Sudoku..... B 3
		Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7

L'AFFICHE EN FÊTE À MONTRÉAL



Des affiches marquantes du paysage culturel québécois signées **Tomasz Walenta** (La revue de l'année de l'année des Zapartistes 2004; la pièce *Comment j'ai mangé du chien*), **OrangeTango** (22e Coup de cœur francophone) et **Yvan Adam** (Forestier, la passion selon Louise)

## 25 ans de vie artistique aux couleurs de Publicité Sauvage

L'organisme prépare 15 expositions anniversaires

Elles sont partout, squattent notre champ visuel, colorent les chantiers de construction et les murs ingrats. En 25 ans, Publicité Sauvage a placardé plus de 40 000 affiches culturelles sur les murs de Montréal, façonnant le paysage graphique de la métropole. Pour son quart de siècle et demi, l'organisme organise 15 expositions plutôt qu'une en 2012. Gros plan sur l'histoire d'un art qui se perd.

ISABELLE PARÉ

Début des années 80: le milieu culturel underground montréalais est en pleine ébullition. L'artiste Baudoin Wart s'improvise poseur d'affiches illégales pour ses amis danseurs de La La Human Steps, Louis Lecavalier et Édouard Lock. Il tapisse aussi le centre-ville des affiches du tout jeune performeur Michel Lemieux et ne soupçonne pas l'ampleur du mouvement qu'il vient de semer. Le milieu artistique parallèle, en manque de visibilité, vient de se trouver une nouvelle voix.

Ainsi naît Publicité Sauvage (PS). Armés de

pinceaux et de pots de colle, Wart et ses escadrons d'étudiants jouent à cache-cache avec la police (les règlements municipaux interdisent alors «l'affichage sauvage»). Ils tapisent avec leurs affiches bigarrées les murs placardés d'une ville plongée en pleine récession.

Un quart de siècle plus tard, PS a gagné sa bataille judiciaire (en 1994, Montréal a légalisé l'affichage culturel), et son p.-d.g., Baudoin Wart, affiche au compteur 40 000 campagnes d'affichage et 30 employés. «Baudoin a conservé toutes les affiches depuis les débuts, d'où le potentiel énorme qui s'est présenté pour créer ces expositions qui posent

VOIR PAGE A 8: AFFICHE

TRANSFERTS EN SANTÉ

## Harper ferme la porte aux provinces

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Le mécontentement des premiers ministres provinciaux rassemblés à Victoria n'y changera rien: Stephen Harper n'a aucunement l'intention d'entamer des négociations au sujet des transferts fédéraux en santé. La décision d'Ottawa est définitive, a-t-il dit hier, et les provinces doivent maintenant se concentrer pour trouver des solutions afin de rendre le système de santé plus efficace.

«Je ne veux pas dépenser plus d'argent» que promis, a indiqué M. Harper lors d'une entrevue au réseau CBC. «Je pense que nous avons été clairs [en donnant un montant] qui correspond aux limites de la capacité financière du gouvernement sur une longue période de temps», a-t-il tranché.

Le 19 décembre dernier, le gouvernement avait surpris les provinces en déposant — sans discussion — le plan des transferts qu'il leur accordera pour financer le système de santé entre 2014 et 2024. L'accord actuel liant Ottawa aux provinces vient à échéance dans deux ans. Il prévoyait une augmentation annuelle des transferts de 6 %.

La proposition du gouvernement Harper

VOIR PAGE A 8: HARPER



La sortie de Stephen Harper visait à contrecarrer le tir venant de Victoria

## Montréal aura payé 10,9 millions pour le fiasco des compteurs d'eau

JEANNE CORRIVEAU

La Ville de Montréal estime qu'elle s'en tire à bon compte dans le dossier du contrat des compteurs d'eau accordé à Génieau en 2007. Un arbitre vient de fixer à 7,8 millions de dollars le montant qu'elle devra verser au consortium formé des firmes Dessau et Simard-Beaudry Construction à la suite de la résiliation du contrat, somme qui s'ajoute à la pénalité de 3,1 millions déjà acquittée.

Le consortium Génieau avait réclamé un montant quatre fois plus élevé, soit 33,8 millions, pour les travaux effectués dans le cadre du contrat des compteurs d'eau, qui avait soulevé une tempête à l'Hôtel de Ville en 2009. Dans une décision rendue jeudi dernier, l'arbitre Claude Bisson a réduit cette facture à 7,8 millions.

L'administration du maire Gerald Tremblay a qualifié hier de «raisonnable» la décision de l'arbitre. «C'est assez proche de l'évaluation faite par

VOIR PAGE A 8: COMPTEURS



## ÉCOUTEZ POUR VOIR RENÉ HOMIER-ROY EN SEMAINE | 5H

**AUJOURD'HUI à 6h40** Le Nigéria en crise, entrevue avec le journaliste Jean-Christophe Servan du Monde diplomatique.

Réalisation: Caroline de la Motte



Radio-Canada.ca/bienmeilleur

## ACTUALITÉS

## CHU Sainte-Justine Traitement novateur pour les tympans perforés

Une nouvelle technique de traitement du tympan perforé, qui peut être exécutée en 20 minutes, a été mise au point par un médecin montréalais.

La procédure permettra de réduire les longues listes d'attente pour ce traitement, a expliqué le Dr Issam Saliba, du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, à Montréal.

Le chirurgien oto-rhino-laryngologiste (ORL) a soutenu que sa technique de reconstruction du tympan était tout aussi efficace que la chirurgie traditionnelle, mais qu'elle a l'avantage d'être beaucoup moins chère à pratiquer puisqu'elle peut être faite en consultation externe, en 20 minutes, par des médecins ORL — les spécialistes de l'oreille, du nez et de la gorge.

Le traitement de myringoplastie, qui consiste à prélever une petite quantité de graisse derrière l'oreille pour remplir la partie abîmée du tympan, ne nécessite que des outils de base, a expliqué hier le Dr Saliba. Selon lui, cette nouvelle procédure permettrait des économies de 1500 \$ par patient. Cette procédure n'entraîne pas de frais d'hospitalisation du patient, puisque le bloc opératoire n'est pas réquisitionné. Il en va de même pour les coûts de l'anesthésie générale, qui est parfois nécessaire dans les opérations traditionnelles, fait-il valoir.

Le Dr Saliba a aussi rappelé que la liste d'attente était de 18 mois dans les cas où une anesthésie générale est requise.

Le médecin a mentionné avoir effectué ce traitement plus de 400 fois au cours des cinq dernières années, à la fois auprès d'enfants et d'adultes. Le taux de succès pour les adultes est de 92,7 %, mais il chute à 85,6 % chez les enfants, car ils sont « plus susceptibles de développer des infections et d'attraper froid », a mentionné le médecin.

Si la technique est actuellement pratiquée dans des hôpitaux de la région de Montréal, la méthode commence à être connue de tous, a-t-il aussi souligné.

La Presse canadienne



Le naufrage du paquebot a fait au moins 6 morts et 29 disparus.

MAX ROSSI REUTERS

Naufrage du *Costa Concordia*

## Un désastre écologique est redouté par les autorités

NICOLE WINFIELD  
FRANCES D'EMILIO

Rome — Alors que les recherches dans l'épave du *Costa Concordia* ont été perturbées en raison des intempéries au cours de la journée d'hier, le nombre de passagers du luxueux paquebot de croisière qui manquent toujours à l'appel a été établi en fin de soirée à 29 par les responsables de la garde côtière italienne.

Le mauvais temps a provoqué un léger glissement du paquebot qui s'est échoué samedi à proximité de l'île italienne de Giglio, au large de la Toscane. Les autorités surveillent la situation de près, craignant une catastrophe écologique dans ce sanctuaire marin populaire auprès des plongeurs pour ses populations de dauphins et de nombreuses autres créatures marines.

Les réservoirs du paquebot, qui effectuait une croisière en Méditerranée, contiennent près de deux millions de litres de gazole, de quoi provoquer une catastrophe écologique en cas de fuite.

Le ministre italien de l'Environnement, Corrado Clini, a tiré la sonnette d'alarme sur les ondes de la radio d'Etat (RAI), affirmant qu'un tel scénario n'était pas impossible. Aucune fuite n'a été détectée jusqu'à présent, mais il faudra demeurer vigilant, a-t-il prévenu.

L'entreprise néerlandaise Smit, spécialisée dans le secours maritime, a été retenue par le propriétaire du *Costa Concordia*, Costa Crociere Spa, afin d'examiner les moyens de pomper ce carburant.

Par ailleurs, la direction de Costa Crociere a pris ses distances avec le commandant du navire, Francesco Schettino, lui reprochant de ne pas avoir suivi le trajet établi. Actuellement en détention provisoire, il est soupçonné par la justice italienne



SOURCE GUARDIA COSTIERA REUTERS

Un sauveteur italien dans l'une des salles du *Costa Concordia*

d'homicides involontaires, d'abandon de poste — un délit passible à lui seul de 12 ans de prison — et d'être délibérément passé trop près des côtes. Il a été incarcéré à Grosseto, et un juge doit statuer aujourd'hui sur son maintien en détention.

Le paquebot de croisière, transportant quelque 4230 passagers et membres d'équipage, a heurté vendredi soir un récif

On soupçonne le capitaine d'être passé trop près des côtes de Giglio, pourtant bordée de récifs, pour distraire les passagers et les habitants de l'île

qui a ouvert une importante voie d'eau. Le navire s'est incliné samedi sur le flanc droit, totalement submergé. Un sixième corps a été retrouvé hier matin, avant la suspension des recherches dans l'épave en raison du mauvais temps.

Selon un porte-parole des pompiers, Luca Cari, le paquebot long de 290 mètres a glissé de quelques centimètres, dans le plan horizontal et vertical, en raison de la houle. Le danger, a-t-il ajouté, est que l'épave en équilibre sur une plate-forme rocheuse immergée bascule dans des eaux plus profondes, emprison-

nant les plongeurs à la recherche d'éventuels rescapés.

Plusieurs passagers ainsi que des officiers des garde-côtes ont déclaré avoir vu le commandant quitter le navire avant la fin des opérations d'évacuation — en violation des règlements maritimes italiens et internationaux.

On le soupçonne aussi d'être passé trop près des côtes de l'île, pourtant bordée de récifs, pour distraire les

passagers et les habitants de l'île, d'après des témoignages publiés dans la presse italienne. Le procureur chargé de l'enquête, Francesco Verusio, s'est dit hier devant la presse « frappé [par] l'imprudence de la manœuvre que le commandant du *Costa Concordia* a effectuée près de l'île de Giglio. C'était inexcusable ».

Le chef de la direction de Costa Crociere, Pier Luigi Foschi, a annoncé au cours d'une conférence de presse au siège de l'entreprise à Gênes qu'il se désolidarisait du commandant en raison de son comportement, soulignant qu'il a enfreint toutes les règles. « Le capitaine Schettino a agi de sa propre initiative [contrairement] à tous nos règlements écrits », a-t-il déclaré.

Le trajet des paquebots, a-t-il expliqué, est introduit avant le départ dans les ordinateurs de navigation. Dans le cas présent, le bateau, parti de Civitavecchia près de Rome, devait rallier Savone, une des escales. Il a défendu l'équipage du navire, mis en cause par les témoignages de nombreux rescapés décrivant une évacuation chaotique, soulignant le manque de consignes et la désorganisation du personnel de bord. « Nos membres se sont conduits comme des héros », a-t-il dit.

Associated Press

## Léon Mugesera demeurera détenu

SIDHARTHA  
BANERJEE

Léon Mugesera, accusé d'avoir contribué à inciter le génocide rwandais de 1994, devra demeurer au centre de détention du service de l'Immigration où il se trouve depuis samedi, et ce, jusqu'à ce qu'un tribunal tranche quant à son éventuelle extradition.

M. Mugesera comparaitra de nouveau la semaine prochaine s'il se trouve toujours sur le territoire canadien, a déclaré la commissaire Dianne Tordorf, à l'issue d'une audience d'une heure sur sa requête de libération, hier à Montréal.

Mme Tordorf, de la Commission de l'Immigration et du statut de réfugié du Canada (CISRC), a décrit l'homme comme un individu risquant de s'enfuir et à qui on ne pouvait faire confiance, citant son hospitalisation *in extremis* survenue la semaine dernière, à la veille de la date fixée pour son expulsion.

Le Rwandais de 59 ans demeurera donc incarcéré au Centre de prévention de l'Immigration de Laval tandis que ses avocats tenteront d'empêcher son départ du Canada pendant l'étude, par un comité de l'ONU, des allégations voulant qu'il risque la torture dans son pays natal. La requête sera entendue vendredi par la Cour supérieure du Québec.

M. Mugesera semblait en bonne santé lorsqu'il s'est présenté à l'audience hier après-midi. Sa femme et certains de ses enfants étaient présents lors des procédures.

L'ancien professeur d'université et politicien a suivi le conseil

de ses avocats et n'a pas prêté serment ni répondu aux questions de l'Agence des services frontaliers du Canada sur son état de santé. La commissaire Tordorf a alors prévenu M. Mugesera que cela ne lui serait d'aucune aide dans sa prise de décision. « La loi oblige M. Mugesera à répondre à mes questions sous peine de sanctions. S'il refuse de répondre, je peux insérer des éléments négatifs à son dossier », a-t-elle soutenu.

Ses avocats ont rétorqué que la position du gouvernement dans cette affaire relevait du ouï-dire et que leur client devrait être libéré. L'avocate Mai Nguyen a souligné que M. Mugesera n'avait jamais raté un rendez-

vous avec les représentants de l'immigration canadienne. Quant à son hospitalisation, elle s'est bornée à dire que les gens pouvaient être hospitalisés en tout temps et pour de multiples raisons. « Il n'y a aucune preuve que mon client ait agi délibérément pour freiner sa dé-

portation », a affirmé Me Nguyen.

M. Mugesera devait être renvoyé au Rwanda la semaine dernière, mais il a réussi *in extremis*, jeudi, à faire reporter son extradition en déposant une requête en Cour supérieure du Québec. Cette requête devrait être débattue sur le fond vendredi prochain devant le tribunal.

Le résident de Québec court le risque d'être renvoyé dans son Rwanda natal, où pèsent contre lui des accusations d'incitation au génocide. On lui reproche d'avoir prononcé en 1992 un discours qui aurait mis le feu aux poudres.

La Presse canadienne

## «Recyc Éco», une nouvelle certification pour les biens faits de matières recyclées

LIA LÉVESQUE

Les consommateurs québécois désireux d'acheter des biens fabriqués avec des matières recyclées pourront bénéficier d'un nouveau guide: la certification Recyc Éco.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, a dévoilé cette nouvelle certification et son logo, hier, à Montréal, en compagnie de représentants de Recyc-Québec.

La nouvelle certification Recyc Éco, qui sera volontaire, permettra au consommateur de bien connaître la teneur en pourcentage de matières recyclées dans un bien qu'il achète.

Auparavant, les manufacturiers pouvaient prétendre que leurs biens étaient fabriqués de matières recyclées sans avoir à le prouver. La nouvelle certification leur imposera des balises, des normes. Et les autorités font le pari que la certification Recyc Éco constituera un avantage commercial pour le fabricant d'un bien ainsi reconnu.

« Les entreprises vont voir l'avantage parce que, aujourd'hui, il y a beaucoup d'entreprises qui disent avoir des produits écologiques, à contenu recyclé,

environnemental, écologique, mais il n'y a pas beaucoup de vérification qui est faite par une tierce partie. Mais là, c'est vraiment quelque chose de solide qu'on est en train de mettre en place », a commenté en entrevue Jeannot Richard, vice-président aux opérations et au développement chez Recyc-Québec.

Les demandes de certification Recyc Éco devront être déposées au Bureau de normalisation du Québec, qui vérifiera les prétentions du fabricant d'ici ou de l'étranger, notamment auprès des fournisseurs de matières recyclées.

Lorsque le bien aura été jugé conforme aux normes, Recyc-Québec l'inscrira dans une liste de diffusion et de promotion destinée aux clients: consommateurs, gouvernements, municipalités, sociétés d'Etat, entrepreneurs qui construisent avec la certification LEED, etc. Il pourra s'agir de fournitures de bureau, de meubles, de matériaux de construction, d'outils, etc.

La certification entre en vigueur dès maintenant. Elle pourra être demandée non seulement pour le produit proprement dit, mais aussi pour son emballage ou son contenant.

La Presse canadienne

50% + 10%  
DERNIERS  
JOURS DE  
SOLDES

Enfants Deslongchamps

Vêtements d'enfants 0 à 18 ans  
Vêtements de maternité  
1007, RUE LAURIER  
OUEST, OUTREMONT  
TÉL.: 274-2442

Congédié ?  
Voyez  
**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.  
Vieux Montréal 514.845.5545

L'anglais intensif en 6<sup>e</sup> année?

Avec une moyenne générale en français de 65% en fin de 5<sup>e</sup> année, Joëlle ne peut pas se le permettre.



Alliance des professeurs et professeurs de Montréal



Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal



Syndicat de l'Enseignement de la Pointe-de-Léve

# ACTUALITÉS

## Notre ami Mitt



MICHEL DAVID

**D**urant la pénible campagne électorale de 1998, Jean Charest avait atteint le fond du baril quand son candidat vedette dans Trois-Rivières, Guy Leblanc, l'avait comparé à Maurice Duplessis. Il en parle encore comme d'un cauchemar.

François Legault a dû avaler son café de travers samedi en lisant dans *La Presse* le compte rendu d'une entrevue dans laquelle sa nouvelle recrue, François Rebello, déclarait que Mitt Romney était «un peu le Legault des républicains».

M. Rebello espérait peut-être corriger ainsi l'impression désastreuse qu'il a faite chez les adéquistes en présentant la CAQ comme «le meilleur instrument pour réaliser la souveraineté», mais depuis quand répare-t-on une gaffe par une autre?

«Vous avez des amis au Québec», a même lancé le député transfuge de La Prairie à l'ancien gouverneur du Massachusetts, à l'issue d'un débat tenu il y a une dizaine de jours à Concord, au New Hampshire.

Je ne sais pas dans quelle mesure M. Romney constitue une référence pour les adéquistes, mais, aux yeux de la majorité des Québécois, il est simplement le moins moron de la bande d'extrémistes de droite qui se disputent l'investiture républicaine.

D'ailleurs, M. Legault lui-même se sent certainement beaucoup plus près des positions de Barack Obama, même si sa façon d'adapter le vocabulaire des affaires à la politique traduit une conception unidimensionnelle navrante de la société.

Qu'un admirateur que le chef de la CAQ a décrit comme une «acquisition significative» le compare à un homme aussi dépourvu de charisme, qui ferait passer Gérard Deltell pour un dangereux gauchiste, n'en illustre pas moins à quel point la personnalité politique de M. Legault demeure mal définie, ce qui donne à ses adversaires toute la latitude voulue pour imposer leur propre définition.



Le dernier sondage de Léger Marketing a coïncidé avec une semaine plus difficile pour la CAQ, mais il demeure que ses intentions de vote semblent nettement plus fragiles que celles du PLQ ou du PQ. Plus de la moitié (55 %) des électeurs caquistes disent qu'ils pourraient encore changer d'opinion.

Jusqu'à présent, il semble que les attaques du premier ministre Charest, qui qualifie M. Legault de souverainiste de gauche, ont davantage fait mouche que celles de Pauline Marois, qui voit plutôt en lui un fédéraliste de droite. Au moins trois des quatre points perdus par la CAQ au cours du dernier mois ont été récupérés par le PLQ.

Au lendemain de la sortie fracassante de Bernard Drainville, qui a dit craindre la disparition du PQ, certains de ses collègues ont voulu voir dans le sondage de Léger Marketing la preuve que ses propos alarmistes étaient prématurés.

Cette progression d'un petit point se situe cependant à l'intérieur de la marge d'erreur et ramène simplement le PQ à son niveau du mois d'octobre. C'est sans doute mieux qu'une nouvelle baisse, mais il n'y a pas vraiment de quoi pavoiser. Alors qu'il arrivait deuxième le mois dernier, le voilà maintenant troisième.

Certes, en décembre, la maison CROP avait crédité le PQ de seulement 18 % des intentions de vote, mais l'entourage de Mme Marois disait n'accorder aucune foi aux chiffres d'une firme qui était le sondeur attiré de la CAQ. On ne peut pas y voir soudainement une référence valable.

Pour Mme Marois, c'est certainement un baume de constater que la population voit en elle la plus intègre et la plus préoccupée des intérêts des citoyens, mais cela ne change rien au fait que seulement 14 % des personnes interrogées la considèrent comme la meilleure candidate au poste de premier ministre.



L'argument le plus souvent invoqué à la défense de Mme Marois est que les difficultés du PQ sont surtout dues à la baisse de faveur de l'option souverainiste, qui expliquerait aussi la défaite du Bloc québécois le 2 mai dernier.

Le sondage de Léger Marketing révèle pourtant une étonnante remontée de la souveraineté qui, à 43 %, est revenue à son niveau d'avril 2011, alors que le PQ est crédité de seulement 25 % des intentions de vote. La souveraineté ne serait donc pas le problème?

L'existence d'une diaspora souverainiste, qui ne veut rien savoir du PQ, est précisément ce qui justifie cette alliance des souverainistes et des progressistes que Bernard Drainville appelait de ses vœux dans son entrevue au *Devoir*.

Par la voix de son attachée de presse, Mme Marois a fait savoir qu'une telle alliance ne l'intéressait pas. En fermant la porte, au lieu de laisser les militants péquistes en débattre librement, la chef péquiste se peinture dans le coin et en fait encore une fois une question de leadership.

Le conseil national de la fin du mois risque donc de donner lieu à un nouveau psychodrame. D'un côté, ceux qui, comme M. Drainville, voient dans une alliance «l'antidote» à la division du mouvement souverainiste; de l'autre, ceux qui, comme son collègue de Drummond, Yves-François Blanchet, y voient un «piège naïf» tendu par Québec solidaire. Plus ça change...

mdavid@ledevoir.com

## Le PQ actualise 148 études sur la souveraineté

Cette «vieille» promesse vise à préparer le terrain pour les prochaines élections

JOCELYNE RICHER

**Q**uébec — Le Parti québécois a mis sa machine en branle en vue de remettre au goût du jour plus d'une centaine d'études sur la souveraineté.

La chef péquiste, Pauline Marois, l'avait promis à maintes reprises dans le passé sans qu'il y ait trop de suite, mais il semble que cette fois-ci soit la bonne: les fameuses études seront actualisées, si possible à temps pour la prochaine campagne électorale.

C'est ce qui ressort d'entrevues accordées à *La Presse canadienne* par la chef péquiste et le président de la commission politique du parti, Alexandre Thériault-Marois, qui est chargé de transformer ce projet en réalité.

Le projet est fort ambitieux: mettre à jour quelque 148 études pertinentes sur l'impact de la souveraineté produites depuis le début des années 1990, à l'époque de la commission Bélanger-Campeau sur l'avenir constitutionnel du Québec.

Il faut «qu'on soit capable d'illustrer concrètement, avec les données d'aujourd'hui, ce que ça signifie, la souveraineté», commente Mme Marois, prête à reprendre le bâton de pèlerin.

Quand le Parti québécois était au pouvoir, en 2001, le gouvernement avait confié le mandat à Claude Corbo, à l'époque professeur à l'Université du Québec à Montréal, de revoir ces études, de les trier et de les actualiser au besoin. M. Corbo avait alors passé en revue 79 d'entre elles, pour en retenir 48 qui avaient été mises à jour et rendues publiques en 2002. Le tout formait une pile de 3800 pages.

Dix ans plus tard, le PQ entreprend donc de former un groupe de travail d'une dizaine de personnes, formé de la chef, de députés et d'intellectuels, qui aura pour mandat de former des



Pauline Marois veut remettre la souveraineté au goût du jour.

sous-comités responsables de trouver des experts aptes à remettre cette montagne de données au goût du jour, en tenant compte du contexte actuel.

Un peu à l'image du projet de tenir des États généraux sur la souveraineté, l'initiative fait suite aux plaintes maintes fois formulées par l'ex-premier ministre Jacques Parizeau, qui reproche au parti de ne pas préparer le terrain en vue de transformer le Québec en pays.

Pour la chef péquiste, le but du nouveau Comité d'étude sur la souveraineté consiste précisément à étayer l'argumentaire du parti en faveur de la souveraineté.

Cependant, si l'on se fie aux études Corbo, rien n'indique que les données recueillies en cours de route iront toutes en ce sens. C'est pourquoi le parti se réserve le droit de rendre public ou non le résultat des travaux.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## TRAITEMENT POSTAL ROYAL



THE CANADIAN PRESS

**AUTOCOLLANTE**, vêtue de son manteau royal et de sa tiare, et saluant la foule de son carrosse vitré: c'est ainsi que se présente la reine Elizabeth II sur le nouveau timbre émis hier en son honneur par Postes Canada. L'«hommage postal» du Canada pour les 60 ans de règne de la reine se déclinera également en une série thématique de cinq feuillets de quatre timbres qui réutilisera d'anciens timbres émis par Postes Canada pour marquer différents moments de la vie de la reine au fil des ans. L'initiative s'inscrit en parallèle avec les multiples célébrations prévues par le gouvernement conservateur pour honorer la reine en 2012. Elle survient par ailleurs au moment où Postes Canada hausse ses tarifs de deux cents pour le courrier distribué en Amérique du Nord.

## Le DGE rejette la plainte d'Aussant

Le chef d'Option nationale dénonçait les activités de la CAQ

ROBERT DUTRISAC

**Q**uébec — Le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) a rejeté les prétentions du chef d'Option nationale, Jean-Martin Aussant, qui alléguait que la Coalition avenir Québec — le parti politique — avait bénéficié des sommes dépensées pour la tournée du mouvement qui l'avait précédé, ce qui contreviendrait à l'esprit de la Loi électorale.

«Nous avons déterminé que ces activités s'apparentaient davantage à un groupe d'intérêt public désirant soulever des débats, susciter un dialogue au sein de la population et ultimement proposer des orientations de nature politique, plutôt qu'à un parti politique», écrit le DGEQ, Jacques Drouin, dans sa lettre envoyée à Jean-Martin Aussant.

«Vous conviendrait que le droit à la liberté d'expression et celui à la liberté d'association dûment reconnus par les chartes commandent une interprétation et une application des dispositions de la Loi électorale qui garantissent ces droits», poursuit-il.

«Il [M. Aussant] aurait bien aimé ça, lui, qu'on se prononce sur — j'ouvre les guillemets — l'esprit de la Loi — je ferme les guillemets», a indiqué, hier, le porte-parole du DGEQ, Denis Dion. «Il s'est essayé et, malheureusement, on n'a pas joué dans son affaire.»

«Pour nous autres, il y a une date qui importe et c'est quand est-ce que ça devient un parti politique», a ajouté le porte-parole. Dans un communiqué diffusé dimanche, Jean-Martin Aussant s'est dit peu surpris de la réponse du DGEQ. «On ne peut blâmer le DGEQ pour

sa réponse, il respecte son mandat et s'y limite. Mais il faudra bien une institution vers laquelle se tourner quand les questions dépassent la stricte lecture d'une loi. Pour nous, François Legault et sa CAQ-OSBL se sont permis des centaines de milliers de dollars en publicité, tournées et embauches de personnel pour l'avancement de son parti politique», a fait valoir Jean-Martin Aussant.

Le DGEQ précise que les sommes recueillies par la CAQ quand elle était un mouvement ne peuvent être transférées au parti politique. Des vérifications à ce sujet seront effectuées par la Direction du financement des partis politiques lors du dépôt du premier rapport financier du nouveau parti en avril 2012.

Le Devoir

## ÉTHIQUE

### Le commissaire se penchera sur le passage au privé de Normandeau

MARTIN OUELLET

**Q**uébec — Le commissaire à l'éthique et à la déontologie va se pencher sur le passage controversé de l'ancienne vice-première ministre et responsable du Plan Nord, Nathalie Normandeau, au secteur privé.

Me Jacques Saint-Laurent a lancé hier un «processus de vérification» à la suite de la demande d'enquête soumise par un député de la Coalition avenir Québec (CAQ), Éric Caire, envers Mme Normandeau.

Dans sa requête, le député de La Peltrie avance que les nouvelles fonctions qu'exercera l'ex-ministre dans la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton contreviennent au Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale.

Selon lui, l'ancienne titulaire des Ressources naturelles pourrait être tentée de transmettre des informations privilégiées sur le Plan Nord aux clients de son nouvel employeur. «Vous n'êtes pas sans savoir que Mme Normandeau, ancienne ministre responsable du Plan Nord du gouvernement du Québec, occupera dorénavant un poste de haute direction dans une firme très active auprès des sociétés minières et qui a publiquement fait connaître son intérêt dans le Plan Nord», a écrit M. Caire au commissaire.

Le député cite ensuite des propos attribués à Mme Normandeau dans le communiqué daté du 13 janvier de Raymond Chabot Grant Thornton confirmant son embauche à titre de vice-présidente au développement stratégique. L'ancienne députée de Bonaventure affirme qu'«il va de soi que mes connaissances de l'appareil gouvernemental et des régions du Québec, de leurs particularités et de leurs enjeux économiques et politiques, profiteront aux clients des quatre coins du réseau de Raymond Chabot Grant Thornton».

Un tel commentaire, selon le député, heurte le Code d'éthique en vigueur depuis le 1er janvier de cette année qui impose une obligation de confidentialité et interdit aux anciens ministres de «profiter indûment» de l'exercice d'une fonction antérieure.

Théoriquement, Mme Normandeau n'y est pas assujettie puisqu'elle a quitté la politique en septembre 2011. Néanmoins, elle a un devoir «moral» de s'y soumettre, a fait valoir M. Caire.

Le processus de vérification mis en branle pourrait durer quelques semaines. Le commissaire a émis le souhait d'entendre à huis clos les témoignages de Mme Normandeau et de M. Caire.

Le ministre de l'Environnement, Pierre Arcand, s'est porté hier à la défense de son ancienne collègue. «Est-ce que Mme Normandeau a violé la loi ou pas? Les commentaires que j'ai vus un peu partout, c'est qu'elle n'a pas violé la loi, que [ça c'est] fait de façon correcte», a-t-il affirmé au *Devoir*, avant de rappeler le cas de Stéphane Gosselin. M. Gosselin était passé en l'espace d'un week-end à l'été 2010 du poste de chef de cabinet du ministre Clément Gignac à celui de directeur général de l'Association pétrolière et gazière du Québec. «Là, tu pouvais quand même te poser de sérieuses questions», a déclaré M. Arcand. «Dans le cas de Mme Normandeau, clairement, elle n'a pas violé la loi», a-t-il répété.

«Est-ce que Mme Normandeau a violé la loi ou pas? Les commentaires que j'ai vus un peu partout, c'est qu'elle n'a pas violé la loi, que [ça c'est] fait de façon correcte», a-t-il affirmé au *Devoir*, avant de rappeler le cas de Stéphane Gosselin. M. Gosselin était passé en l'espace d'un week-end à l'été 2010 du poste de chef de cabinet du ministre Clément Gignac à celui de directeur général de l'Association pétrolière et gazière du Québec. «Là, tu pouvais quand même te poser de sérieuses questions», a déclaré M. Arcand. «Dans le cas de Mme Normandeau, clairement, elle n'a pas violé la loi», a-t-il répété.

La Presse canadienne Avec Le Devoir

## ACTUALITÉS

## SAAQ: les contributions d'assurances indexées au coût de la vie

LIA LÉVESQUE

Les contributions d'assurances prélevées par la SAAQ sur les permis de conduire et l'immatriculation des véhicules seront indexées au coût de la vie en 2012 et 2013, sans augmentation supplémentaire, pour la majorité des conducteurs.

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) a dévoilé, hier, les contributions d'assurances que devront payer les automobilistes, camionneurs, motocyclistes, chauffeurs de taxi et autres, jusqu'en 2014.

Il s'agit des contributions seulement, et non du coût total de ces documents, puisque d'autres frais s'ajoutent aux assurances, par exemple pour l'administration et le transport en commun. Ainsi, pour les véhicules de promenade, la contribution d'assurances sur l'immatriculation sera en 2012 de 117 \$, de même qu'en 2013. Elle était de 114 \$ en 2011. Cette hausse concerne 4,6 millions de personnes. Pour les permis de conduire, la contribution sera de 62 \$ en 2012 pour ceux qui n'ont pas de points d'incapacité.

Les contributions d'assurances, «ça sert au financement annuel, donc au paiement des indemnités pour les accidents de l'année en cours, mais ça sert aussi à payer les indemnités des accidents futurs», a expliqué en entrevue François Rémillard, porte-parole de la SAAQ.

Par ailleurs, le déficit accumulé, qui atteint maintenant 1,6 milliard, devrait être résorbé d'ici 2023.

La Presse canadienne



Le ministre Pierre Arcand a fait l'essai d'une Nissan LEAF, offerte chez Communauto.

COMMUNAUTO

## Place aux voitures électriques

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Après une période d'essai de cinq mois par des «abonnés-testeurs» marquée par «seulement deux pannes sèches», les voitures électriques de la flotte de Communauto sont désormais accessibles à tous les abonnés du service d'autopartage.

Le président-directeur général de Communauto, Benoit Robert, en a fait l'annonce hier soir après un «tour du bloc» à bord d'une auto tout électrique pilotée par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand. «À partir d'aujourd'hui, tous les Québécois, à commencer par nos 25 000 abonnés actuels, pourront accéder à peu de frais à un véhicule électrique», s'est-il réjoui. «Forts de l'enthousiasme démontré par nos 200 abonnés-testeurs impliqués, nous sommes maintenant prêts à donner l'accès au grand public au plus important parc de véhicules électriques accessibles en libre-service au Canada.»

Le service d'autopartage met actuellement à la disposition de

ses abonnés un parc de 1200 automobiles offertes en libre-service, dont 25 Nissan LEAF; 18 à Montréal et 7 à Québec. Vingt-cinq nouvelles voitures électriques s'ajouteront à la flotte «au cours des premiers mois de 2012».

Alors que le ministre Arcand souhaite qu'une nouvelle voiture sur quatre soit électrique en 2020, les consommateurs continuent aujourd'hui à acheter des véhicules de plus en plus gros, ce qui va à l'encontre des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec de l'ordre de 20 % par rapport à celles de 1990, et ce, d'ici 2020.

Le gouvernement cible en priorité le secteur des transports, responsable à lui seul de 43 % des émissions de GES au Québec. «On regarde les chiffres de 2009. On a réduit globalement les émissions de gaz à effet de serre de 2,5 % au Québec.»

Québec a imposé une taxe à l'immatriculation annuelle de 40 \$ aux propriétaires de véhicules de 4 litres de cylindrée, une contribution obligatoire augmentant de 10 \$ par dixième de litre supplémentaire. Malgré cela, le nombre de camions légers de promenade

dont la masse se situe entre 2000 et 3000 kg a crû de 86,7 % en cinq ans, tandis que le nombre de ceux pesant entre 3000 et 4000 kg a monté en flèche, augmentant de 828 %, indiquait *Le Devoir* la semaine dernière. «Est-ce que ça fait la job complètement? Probablement que non. Mais ça fait probablement une partie du travail», a concédé M. Arcand. «Il va falloir au fil des années avoir d'autres mesures d'incitation de ce côté-là», a-t-il poursuivi.

Le coordonnateur général d'Équiterre, Sidney Ribaux, estime que cette taxe à l'immatriculation n'a pas d'impact important sur le type de véhicule que les gens achètent. «Non, malheureusement», a-t-il dit, précisant que «l'objectif [des législateurs] est plutôt d'amasser des fonds pour financer l'alternative, c'est-à-dire le transport en commun.»

Pierre Arcand et Sidney Ribaux se sont adressés au *Devoir* avant la projection en avant-première québécoise de *La revanche de la voiture électrique* du réalisateur de *Qui a tué la voiture électrique* (2006), Chris Paine.

Le Devoir

## Trop peu d'études sur les causes du cancer du sein

CAROLINE MONTPETIT

Trop peu de chercheurs s'intéressent aux origines du cancer du sein plutôt qu'à son traitement, comme en témoigne le dernier documentaire de Léa Pool, *L'industrie du ruban rose*, présenté en avant-première médiatique hier à Montréal. C'est ce que confirmait hier en entrevue le chercheur épidémiologiste du CHUM Jack Siemiatycki, ainsi que la directrice de la Fondation du cancer du sein du Québec, Nathalie Le Prohon.

«Récemment, nous avons fait un concours de projets de recherche sur le cancer du sein», explique Mme Le Prohon. Or, sur les quarante-cinq projets évalués, seulement quatre portaient sur l'étiologie et l'épidémiologie, qui aideraient à connaître les causes du cancer du sein pour mieux le combattre.

Selon Jack Siemiatycki, il est vrai que seulement de 3 à 4 % des fonds alloués à la recherche sur le cancer portent sur l'épidémiologie et donc, à plus long terme, sur les causes du cancer et sur sa prévention. Mais, selon lui, ce n'est pas à cause des intérêts des compagnies qui financent la recherche, mais bien parce que les universités ne comptent pas assez d'épidémiologistes et parce que les enveloppes de fonds sont distribuées selon la nature des équipes de chercheurs.

Dans le documentaire qu'elle présentait en avant-première hier, Léa Pool soulève un conflit d'intérêts potentiel des compagnies qui participent aux collectes de fonds pour la recherche sur le cancer du sein, dont, aux États-Unis, le Poulet frit Kentucky ou la marque de voitures Ford. Par la nature même de leurs produits, laissent

entendre des militantes interrogées dans le documentaire, ces compagnies n'ont pas intérêt à ce que d'importantes campagnes de prévention portent sur une consommation plus écologique et plus responsable.

À la Fondation du cancer du sein du Québec, on procède à des campagnes de financement totalisant environ sept millions de dollars par année, dont l'essentiel provient de collectes de fonds populaires. Parmi les compagnies qui ont vendu des produits «roses» au cours des dernières années au Québec, on compte la Banque Nationale, les jus Oasis, et les produits Van Houtte. Il est entendu que les entreprises se voient du coup assurer une certaine visibilité, reconnaît Mme Le Prohon. Ces fonds vont à la recherche pour lutter contre le cancer du sein, à la promotion de la santé et à l'éducation ainsi qu'au soutien des personnes atteintes.

«La recherche demande beaucoup d'argent», confirme la chercheuse biochimiste Sylvie Mader, de l'Institut de recherche en immunologie et en cancérologie de l'Université de Montréal. «Lorsque les gens donnent à des levées de fonds, ils doivent poser des questions», convient-elle.

Par ailleurs, selon Nathalie Le Prohon, il est inexact d'avancer que le taux de mortalité n'a pas bougé depuis des décennies. Alors que 71 % des femmes pouvaient espérer survivre cinq ans après le diagnostic de cancer du sein en 1974, cette proportion était de 88 % de 2004 à 2006. Reste que le cancer du sein atteint de plus en plus de femmes, soit une sur neuf au Canada, ce qui est énorme, et que ses causes demeurent largement inconnues.

Le Devoir

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

## Avis public

Montréal-Nord  
Montréal

**Demande d'approbation référendaire pour le second projet de règlement R.R. 1562.005** afin de modifier les articles 29, 35, 76.2, 81, 97, 100, 103.1, 116 et 124 dans le cadre de l'harmonisation de la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement à l'entrée en vigueur du «Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018)». (Territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord)

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire afin qu'un registre soit ouvert :

Second projet de R.R.1562.005 pour modifier les articles 29, 35, 76.2, 81, 97, 100, 103.1, 116 et 124 dans le cadre de l'harmonisation de la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement à l'entrée en vigueur du «Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018)».

## 1. OBJET DU PROJET ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite d'une séance publique de consultation tenue le 10 janvier 2012, le conseil d'arrondissement a adopté le second projet de Règlement R.R. 1562.005.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Ainsi, une demande peut être présentée à l'égard des dispositions suivantes contenues dans le second projet de règlement R.R. 1562.005 soit :

- Superficie maximale des abris d'agrément;
- Hauteur des abris d'agrément;
- Superficie totale maximum des bâtiments accessoires.

Si la demande est valide, cela signifie que le règlement contenant cette disposition doit être soumis à l'approbation, par l'ouverture d'un registre, des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de toute zone contiguë d'où provient la demande valide concernant cette disposition.

Les conditions de validité d'une demande sont énoncées au paragraphe 3.

## 2. DESCRIPTION DES ZONES

Ce projet de règlement vise le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord.

## 3. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21. Le calcul du nombre de signatures se fait par zone, le cumul d'une zone à l'autre n'est pas permis par la loi et;
- être reçue au bureau de la secrétaire d'arrondissement, pendant les heures d'affaires, soit du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h, au plus tard le 25 janvier 2012, à 16 h 30;

Des formulaires sont disponibles au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé à l'adresse ci-dessous.

## 4. PERSONNES INTÉRESSÉES CONCERNANT LA MODIFICATION DES ARTICLES 29, 35, 76.2, 81, 97, 100, 103.1, 116 ET 124

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 10 janvier 2012 :

- être une personne physique domiciliée sur le territoire de l'arrondissement ou selon le cas, dans le secteur concerné et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
- être propriétaire, depuis au moins 12 mois, d'un immeuble au sens de la Loi sur la Fiscalité municipale, situé sur ce territoire;
- être occupant, depuis au moins 12 mois, d'un lieu d'affaires au sens de la Loi sur la Fiscalité municipale, situé sur ce territoire;
- être copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur ce territoire;
- être cooccupant d'un lieu d'affaires situé sur ce territoire;
- être représentant dûment autorisé par résolution d'une personne morale.

Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : Être désigné, au moyen d'une procuration, signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des cooccupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant du lieu d'affaires.

Condition d'exercice du droit à l'enregistrement d'une personne morale : Désigner, par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 10 janvier 2012 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne et n'est ni en curatelle, ni frappée d'une incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

## 5. ABSENCE DE DEMANDES

Si la disposition du second projet n'a pas fait l'objet d'aucune demande valide elle pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

## 6. CONSULTATION DU PROJET

Le second projet de règlement R.R.1562.005 peut être consulté et tout renseignement sur la manière de faire une demande peut être obtenu à la mairie d'arrondissement de Montréal-Nord, 4243, rue de Charlevoix, pendant les heures d'affaires, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 13 h, au bureau de la secrétaire d'arrondissement. Le règlement peut également être consulté au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises situé au même endroit.

Donné à Montréal,

Arrondissement de Montréal-Nord, ce 17 janvier 2012.

Marie Marthe Papineau, avocate  
Secrétaire d'arrondissement

## Avis public

Montréal

Avis est donné qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal aura lieu :

Date le **lundi 23 janvier 2012, à 14 h**  
Lieu Salle du conseil de l'hôtel de ville  
275, rue Notre-Dame Est  
(métro Champ-de-Mars)

Veuillez noter que la période de questions du public n'aura pas lieu au début de l'assemblée mais à 19 h. Les personnes qui désirent poser des questions doivent se présenter entre 17 h et 18 h 30, en utilisant la porte située du côté ouest de l'hôtel de ville (place Vauquelin). Les inscriptions se feront, par tirage au sort, dans les 30 minutes précédant la reprise de la séance à 19 h.

Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'édifice par la porte du côté ouest (place Vauquelin).

La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives est offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Veuillez communiquer, au moins 3 jours ouvrables à l'avance, au 514-872-3142.

Montréal, le 17 janvier 2012  
Le greffier de la Ville,  
M<sup>re</sup> Yves Saindon

## Avis public

Montréal

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et des arrondissements d'Anjou, du Plateau Mont-Royal, de Rosemont - Petite-Patrie, de Saint-Léonard et de Ville-Marie demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et qui sont susceptibles d'être intéressées par le projet décrit ci-dessous, veuillez noter que :

**Le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire, tenue le 6 décembre 2011 à 19 h, le projet de règlement suivant :**

- Projet de Règlement 01-275-74 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), dont l'objet est d'intégrer des dispositions concernant le développement durable (n° de dossier : 1113520002).

**Une assemblée publique de consultation se tiendra le 7 février 2012 à 18 h à la maison de la culture Mercier, située au 8105, rue Hochelaga, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et la Charte de la Ville de Montréal.**

Au cours de cette assemblée, le règlement ainsi que les conséquences de son adoption seront expliqués. Le conseil d'arrondissement entendra également les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le règlement 01-275-74 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le règlement et les plans de zones sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

**DONNÉ À MONTRÉAL,  
CE 17<sup>e</sup> JOUR DE JANVIER 2012**

M<sup>re</sup> Julie Doyon  
Secrétaire d'arrondissement

## Avis public

Montréal

Avis est donné qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération aura lieu :

Date le **jeudi 26 janvier 2012, à 17 h**  
Lieu Salle du conseil de l'hôtel de ville  
275, rue Notre-Dame Est  
(métro Champ-de-Mars)

Une période de questions du public est prévue au début de l'assemblée. Les personnes qui désirent poser des questions doivent se présenter entre 16 h et 17 h, en utilisant la porte située du côté ouest de l'hôtel de ville (place Vauquelin). Les inscriptions se feront, par tirage au sort, dans les 30 minutes précédant le début de l'assemblée.

Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'édifice par la porte du côté ouest (place Vauquelin).

La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives est offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Veuillez communiquer, au moins 3 jours ouvrables à l'avance, au 514-872-3142.

Montréal, le 17 janvier 2012  
Le greffier de la Ville,  
M<sup>re</sup> Yves Saindon

## APPEL D'OFFRES PUBLIC

Ville-Marie  
Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues **avant 11 h** à la date ci-dessous, au comptoir Accès Ville-Marie situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17<sup>e</sup> étage, Montréal H2L 4L8, pour :

**Appel d'offres : VMP-12-005 Services professionnels en ingénierie (civil, électrique et environnement)**  
**Réaménagement de l'escalier et du parc Simone-Monet-Chartrand**

**Date d'ouverture : 2 février 2012**

Dépôt de garantie : Aucun

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 17 janvier 2012 par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en communiquant avec des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site internet [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

**Renseignements :** Roxanne Lessard - [roxanne.lessard@ville.montreal.qc.ca](mailto:roxanne.lessard@ville.montreal.qc.ca)

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés à cette fin par l'arrondissement de Ville-Marie et placée dans une enveloppe cachetée portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

L'arrondissement de Ville-Marie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 17 janvier 2012

Le secrétaire de l'arrondissement de Ville-Marie  
M<sup>re</sup> Domenico Zambito

## AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

## AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de :  
**LES ALIMENTS SANTO INC.** Corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 7318, avenue René-Descares, Montréal (Québec) H1E 1K7.

Faillite  
AVIS est par les présentes donné que **LES ALIMENTS SANTO INC.** a fait cession le 13<sup>e</sup> jour de janvier 2012 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1<sup>er</sup> jour de février 2012 à 14 h 00 au bureau du syndic.

Ce 17<sup>e</sup> jour de janvier 2012.

**GRUPE PIGEON SYNDICS INC.**, SYNDIC  
**FRANCE PIGEON, CGA, CIPR SYNDIC ADMINISTRATEUR**

**CENTRE COMMERCIAL SAMSON LÉVESQUE**  
4732, boul. Samson  
Bureau 201  
Laval (Québec) H7W 2H7  
Tél. : (450) 975-1030  
Télec. : (450) 975-8171

## AVIS LÉGAUX &amp; APPELS D'OFFRES

## HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

**Publications du lundi:**

Réservations avant 12 h 00 le vendredi

**Publications du mardi:**

Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344

Fax: 514-985-3340

Sur Internet : [www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics](http://www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics)

[www.ledevoir.com/services-et-annonces/appeils-d-offres](http://www.ledevoir.com/services-et-annonces/appeils-d-offres)

Courriel : [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)

## ACTUALITÉS

## Les conseils municipaux à l'heure de la webdiffusion

JEANNE CORRIVEAU

La diffusion en direct des assemblées du conseil municipal est maintenant monnaie courante dans les grandes villes québécoises. Mais dans les municipalités de plus petite taille, cette pratique est encore peu répandue, et nombreuses sont celles qui interdisent toute captation d'images ou d'enregistrements sonores par les citoyens, même si les débats se déroulent dans des endroits publics.

À l'instar de villes comme Québec, Sherbrooke, Toronto ou Calgary, Montréal diffuse en direct les débats du conseil municipal sur le Web depuis 2010. Les arrondissements du Plateau Mont-Royal et de Rosemont-La Petite-Patrie font de même — au coût d'environ 1000 \$ par séance —, mais à LaSalle et à Outremont, les élus ont rejeté les demandes formulées par des citoyens à ce sujet, estimant l'opération trop coûteuse dans un contexte de compressions budgétaires.

À LaSalle, des citoyens membres du parti Projet Montréal talonnent depuis des mois la mairesse Manon Barbe afin que les débats du conseil d'arrondissement soient diffusés sur le Web. En vain, car la mairesse juge qu'il n'est pas justifié de dépenser 25 000 \$ par année pour un tel service. De plus, plusieurs citoyens venus poser des questions pourraient être intimidés par la présence de caméras, indique-t-elle. «Pour l'instant, on ne considère pas que c'est un moyen efficace de rejoindre nos citoyens», dit-elle tout en précisant ne pas être opposée à cette idée dans un avenir plus lointain.

Un des citoyens qui réclament ce service, Yves Daoust, estime que l'arrondissement devrait au

moins permettre aux membres du public d'enregistrer les débats. Mme Barbe, qui craint le traitement qui pourrait être fait des images, souligne qu'à Montréal, 13 des 19 arrondissements interdisent la captation d'images et de son par les citoyens.

Le conseiller de Projet Montréal, Marc-André Gadoury, croit que les arrondissements auraient avantage à diffuser les débats, même si le nombre d'auditeurs n'est pas toujours élevé. «Avec l'expérience de la Ville de Montréal, de Rosemont et du Plateau, on voit bien que ça favorise la transparence et que les gens l'utilisent pour participer au débat

politique, pas pour dénigrer les citoyens ou les élus», dit-il.

Pour Pierre Trudel, professeur au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal, les contraintes imposées aux citoyens sont l'une des «conséquences perverses» du jugement rendu, en 1998, par la Cour suprême qui avait donné raison à la

Pascal Claude Aubry, dont la photo avait été publiée sans son consentement dans la revue *Vice-Versa*. «Au Québec, on a une conception du droit à l'image qui est extrêmement sévère. Le fait que les débats se déroulent dans un endroit public n'est pas, en soi, suffisant pour dire qu'on peut capter des images. C'est singulier par rapport au reste du continent», explique-t-il tout en s'interrogeant sur la pertinence pour les villes d'interdire tout enregistrement par les citoyens.

À Saint-Arsène, dans le Bas-Saint-Laurent, c'est pour ramener un peu plus de civisme dans les échanges au conseil municipal que le maire André Roy vient de faire adopter un règlement pour interdire l'enregistrement des débats.

Le Devoir



MATHIEU BÉLANGER REUTERS

Le maire de Québec, Régis Labeaume, dénonce le «syndicalisme néanderthalien».

Régimes de retraite

## Labeaume craint les compromis

ISABELLE PORTER

Québec — Le maire de Québec, Régis Labeaume, craint que le débat actuel sur le coût des régimes de retraite ne mène à des compromis temporaires et confidentiels entre élus et syndicats.

«Il faut un débat public pour forcer les élus municipaux à trouver la vraie solution, mais pas la solution qui va nous permettre d'aller à un ou deux mandats supplémentaires, j'ai peur de ça», a-t-il déclaré en parlant d'ententes conclues «sous les couvertures» pour «sauver la face».

«Je fais confiance à tout le monde, mais on est tous des politiciens, alors on va faire l'exercice une fois, mais on va le faire comme il faut. Le danger, c'est de ne pas le faire pour vrai et de pelleter en avant.»

Dans son discours de la rentrée, le maire a dit qu'il avait «sciemment» lancé le débat sur les fonds de pension à prestations déterminées avant les Fêtes. Son intention, a-t-il dit, était de forcer les débats sur le sujet en famille «autour des tourtières».

Il a par ailleurs lancé un appel aux employés pour qu'ils ne

voient pas dans ce débat une attaque contre leur travail. «Le débat sur les régimes de retraite n'a rien à voir avec la compétence et l'implication des employés municipaux. C'est un problème de société», a-t-il dit en soulignant que son personnel faisait «un merveilleux travail» et qu'il allait falloir «accepter de séparer les deux choses.»

Vives tensions

Selon le maire, l'écart entre les avantages sociaux des employés municipaux et ceux du reste de la population risque à terme de déclencher «une révolte». «Si on ne fait pas quelque chose maintenant, à un moment donné, il va y avoir une révolte, j'en suis convaincu», a-t-il lancé. «Ceux qui n'ont pas la chance de vivre avec ces conditions-là sont de plus en plus informés, de plus en plus scolarisés, et de plus en plus au courant de la situation et c'est pour ça qu'il faut s'y attaquer.»

Le maire a tenu ses propos dans un contexte de vives tensions avec les syndicats des cols blancs et des cols bleus. Comme le rapportait *Le Devoir* samedi, la ville de Québec a

même dû annuler l'événement Reconnaissance qui est organisé chaque année pour ses employés parce que ces syndicats avaient lancé un appel au boycottage. Interrogé à ce propos hier, le maire a rétorqué que leur attitude relevait d'un «syndicalisme néanderthalien» et que «ce n'était pas la bonne façon d'arriver à ses fins que de priver les employés d'une soirée de réjouissance».

M. Labeaume a par ailleurs dit s'attendre à ce que l'année 2012 soit particulièrement intense à la ville de Québec. «Si on pense que 2011 a été mouvementée ou controversée, je ne suis pas sûr que 2012 va nous apporter la baisse de pression dont on a besoin.»

En plus du débat sur les retraites, son administration aura des «décisions importantes» à prendre au printemps sur le type d'amphithéâtre dont elle souhaite se doter. Les écoquartiers, les négociations avec les syndicats et la modernisation de la bibliothèque Gabrielle-Roy sont également au nombre des priorités.

Le Devoir

## Une taupe mafieuse au SPVM?

Un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) aurait tenté de vendre des informations confidentielles concernant les informateurs de la police au crime organisé.

Selon ce que rapporte Radio-Canada hier, le policier en cause était un sergent-détective au service des renseignements criminels. Il a pris sa retraite en janvier de l'année dernière après une trentaine d'années de service au sein du SPVM.

Dans le cadre de ses fonctions, il avait accès à la liste confidentielle des noms de certaines d'informateurs de la police auprès du crime organisé, dont la mafia.

Toujours selon la société d'État, il aurait tenté de vendre une partie des noms figurant sur cette liste à la mafia. Il aurait rencontré un avocat représentant des membres du crime organisé pour lui faire part de son offre en lui montrant quelques noms, et aurait demandé en retour des centaines de milliers de dollars. Le reportage révèle aussi que le nom du policier aurait été entendu lors d'écoutes électroniques.

Le directeur adjoint au service des enquêtes spécialisées du SPVM, Didier Deramond, a confirmé à Radio-Canada qu'une enquête est en cours. Toutefois, aucune accusation n'a été déposée jusqu'à présent. Le nom de l'agent n'a pas été révélé.

M. Deramond a aussi précisé qu'au cours de ses 30 ans de service, le dossier de l'agent en question n'avait jamais été entaché. Il a aussi confirmé que les personnes dont les noms ont circulé «sont en sécurité».

La Presse canadienne

# porter

raffinée sur toute la ligne

## Porter brille par son raffinement.

Porter est la seule ligne aérienne au Canada classée 4 Étoiles par Skytrax. Pour la troisième année consécutive ! Vivez la vie de star à notre bord.

Vols au départ de Montréal. Réservez avant le 18 janvier.

Les tarifs aller simple incluent les surcharges de ligne aérienne et les frais d'aéroport.\*\*

TORONTO 17 par jour	HALIFAX 2 par jour	ST. JOHN'S	SAULT STE. MARIE	SUDBURY	THUNDER BAY	WINDSOR	TIMMINS
152 \$*	199 \$*	237 \$*	230 \$*	199 \$*	208 \$*	189 \$*	194 \$*
CHICAGO	MYRTLE BEACH À partir du 16 février	NEW YORK	VERMONT	BOSTON	WASHINGTON À partir du 16 avril		
266 \$*	326 \$*	191 \$*	236 \$*	266 \$*	286 \$*		

\* Réservez avant le 18 janvier 2012 pour vos trajets avant le 30 avril 2012. Porter peut exiger un achat jusqu'à 21 jours à l'avance. Ce tarif aller simple n'exige pas l'achat d'un aller-retour. Les sièges à ce tarif sont en nombre limité et peuvent ne pas être disponibles sur tous les vols ou pour toutes les dates. Offre valable pour les nouvelles réservations seulement.

\*\* Ces tarifs ci-dessus aller simple en classe Fixe incluent les services de NAV Canada, les frais d'assurance et les frais d'amélioration aéroportuaire (FAA), mais excluent les taxes et frais gouvernementaux. Les tarifs à destination de Montréal peuvent être différents.

flyporter.com

## ÉDITORIAL

## Cancer du sein

## Toutes les causes

En se penchant sur le phénomène du ruban rose, symbole même d'une cause sympathique et importante, celle du cancer du sein, l'ONF brise un tabou. «Il faut repolitiser la cause», dit l'une des interviewées du film *L'industrie du ruban rose*. Et cesser de tout mettre sur le dos des individus.

Le documentaire *L'industrie du ruban rose*, que signe la cinéaste Léa Pool sur une idée de la productrice de l'ONF Ravidia Din, débute par une allocution de Ronald Reagan: il est temps, souligne celui qui était alors le nouveau président des États-Unis, de délester l'État de certaines missions sociales pour en charger l'entreprise privée par l'entremise de la philanthropie.

Trente ans plus tard, l'affaire est entendue. Même au Québec, longtemps réfractaire à cette approche, le marketing social est maintenant enseigné dans nos universités, et les campagnes de financement, même celles liées à la pauvreté, n'ont plus peur des publicités de luxe pour se faire remarquer. Après tout, des centaines d'organismes se disputent l'attention du public et des entreprises.

A cet égard, le ruban rose est devenu emblématique d'un marketing social réussi. On le voit partout, sur une myriade de produits, et magazines, vedettes, politiciennes se bousculent pour s'y associer. L'affaire est d'autant plus à souligner qu'il fut un temps où le milieu médical, et particulièrement celui de la recherche, ne s'intéressait guère aux maladies touchant spécifiquement les femmes. Maintenant, chaque année, des dizaines de milliers de femmes et leurs proches se réunissent pour marcher ou courir afin de recueillir des fonds contre le cancer du sein. La solidarité et la détermination des participantes y sont remarquables, leur sincérité totale et émouvante. Et des centaines et des centaines de millions de dollars sont ainsi recueillis.

Le succès est tel que l'on ne se pose même plus la question: et ça donne quoi, un tel engagement? Des fonds pour les traitements, ce qui fait l'affaire des compagnies pharmaceutiques... et ne sauve pas tout le monde. Mais pour trouver les causes du cancer du sein? Presque rien. Et encore moins s'il s'agit de mettre au jour des causes environnementales ou sociales.

La prévention, version ruban rose, c'est une affaire individuelle: mangez bien, bougez, ne fumez pas, ne buvez pas et vous serez épargnés... Et si le cancer vous rattrape malgré tout, pas question de savoir si c'est à réunir de la pollution, du plastique, des agents cancérigènes dans les cosmétiques ou les milieux de travail... Il faut plutôt garder le sourire! Car vous êtes des combattantes, des survivantes. Et cela vaut tellement mieux pour l'image de marque des firmes qui vous appuient...

Ce dur constat ne vaut pas que pour le cancer du sein. Le portrait social de la maladie reste quelque chose de très marginal dans les secteurs de la recherche et dans le discours politique. Au Québec, on peut au moins compter sur les directions de santé publique (DSP) pour sonner l'alarme, par exemple en faisant état de l'impact des inégalités sociales sur la santé des individus. Mais cela n'est jamais suivi d'effets.

En novembre dernier, la DSP de Montréal soulignait ainsi que si les femmes pauvres risquent moins de développer un cancer du sein, elles en meurent davantage quand elles en sont atteintes. Mais pour savoir pourquoi, il faudrait un regard large, global, de ceux qui impliquent de grands segments de population. Ce qui demande du temps, donc de l'argent, pour des résultats qui risquent de bousculer les pouvoirs établis, qui n'ont donc pas intérêt à financer de telles enquêtes.

C'est de cela que le film de Léa Pool cause. Et c'est pour ce côté provocant, dérangeant, qu'il ne risque pas, hélas, d'avoir une longue carrière dans un cinéma près de chez vous...

[jboileau@ledevoir.com](mailto:jboileau@ledevoir.com)

## Parti libéral du Canada

## Se libérer du passé

Le Parti libéral du Canada tenait ce week-end son premier congrès depuis qu'il a été relégué au rang de tiers parti. Jamais ce parti n'avait connu d'aussi mauvais jours en 145 ans d'histoire. Habitué, depuis la période de Sir Wilfrid Laurier, à être le parti naturel du pouvoir, il n'avait jamais connu de défaites de cette ampleur. Le fait d'avoir réussi à réunir quelque 3000 militants pour cet événement rassurera les partisans libéraux. Ils ont quelques raisons d'espérer un avenir meilleur.

Un premier motif d'espoir est l'effacement de la scène de l'establishment qui, traditionnellement, a dirigé ce parti depuis le sommet. Beaucoup de nouveaux militants et beaucoup de jeunes, surtout, se sont rendus à ce congrès avec l'intention d'ouvrir les fenêtres. À la présidence de l'exécutif, ils ont ainsi préféré Mike Crawley, 42 ans, à Sheila Copps, identifiée à la vieille garde du parti. Puis, ils ont soutenu l'idée du chef intérimaire, Bob Rae, d'ouvrir la participation au choix du prochain chef à tous ceux qui se considèrent comme des partisans du Parti libéral.

Se libérer de cet establishment qui contrôlait tout, du programme au choix des chefs, était indispensable. Cela en faisait un instrument de pouvoir réservé à quelques apparatchiks qui, ces dernières décennies, se sont livrés à de sanglantes guerres intestines. La défaite les a éloignés, mais attention. Le jour où la perspective du pouvoir se manifesterait à nouveau, ils chercheraient à revenir.

Le Parti libéral ne doit pas s'arrêter là. Il lui faut aussi se libérer de son glorieux passé. Au cours de ses années de pouvoir, il a mis en place des politiques devenues au fil des ans de véritables dogmes. Parmi celles-ci se trouvent la vision d'un État fédéral centralisateur, un système de santé universel et gratuit impossible à réformer et la primauté des droits individuels sur les droits collectifs consacrés par la Charte canadienne des droits.

Selon Bob Rae, les libéraux «n'ont pas à devenir ce qu'ils ne sont pas». Vrai, ils n'ont pas à se transformer en conservateurs. Mais une remise en cause des dogmes libéraux, ne serait-ce que pour s'interroger sur leur pertinence dans le monde d'aujourd'hui, s'impose. La mise au ban du Parti libéral n'est pas seulement la sanction de son chef et de ses candidats. C'est avant tout le rejet de ses politiques. L'adoption, en fin de semaine, de résolutions sur le maintien de la reine comme chef d'État et sur la légalisation de la marijuana n'est pas convaincante.

On a dit et redit à ce congrès que l'avenir du Parti libéral passe par le Québec. Celui-ci ne lui ouvrira pas les bras pour des changements aussi insignifiants qu'appartiennent à du clientélisme traditionnel. C'est d'abord avec une remise en question en profondeur de politiques et d'attitudes que cela se fera. Les Québécois ont des attentes élevées à cet égard. Ils ne veulent pas être séduits. Ils veulent être entendus.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEE BOILEAU

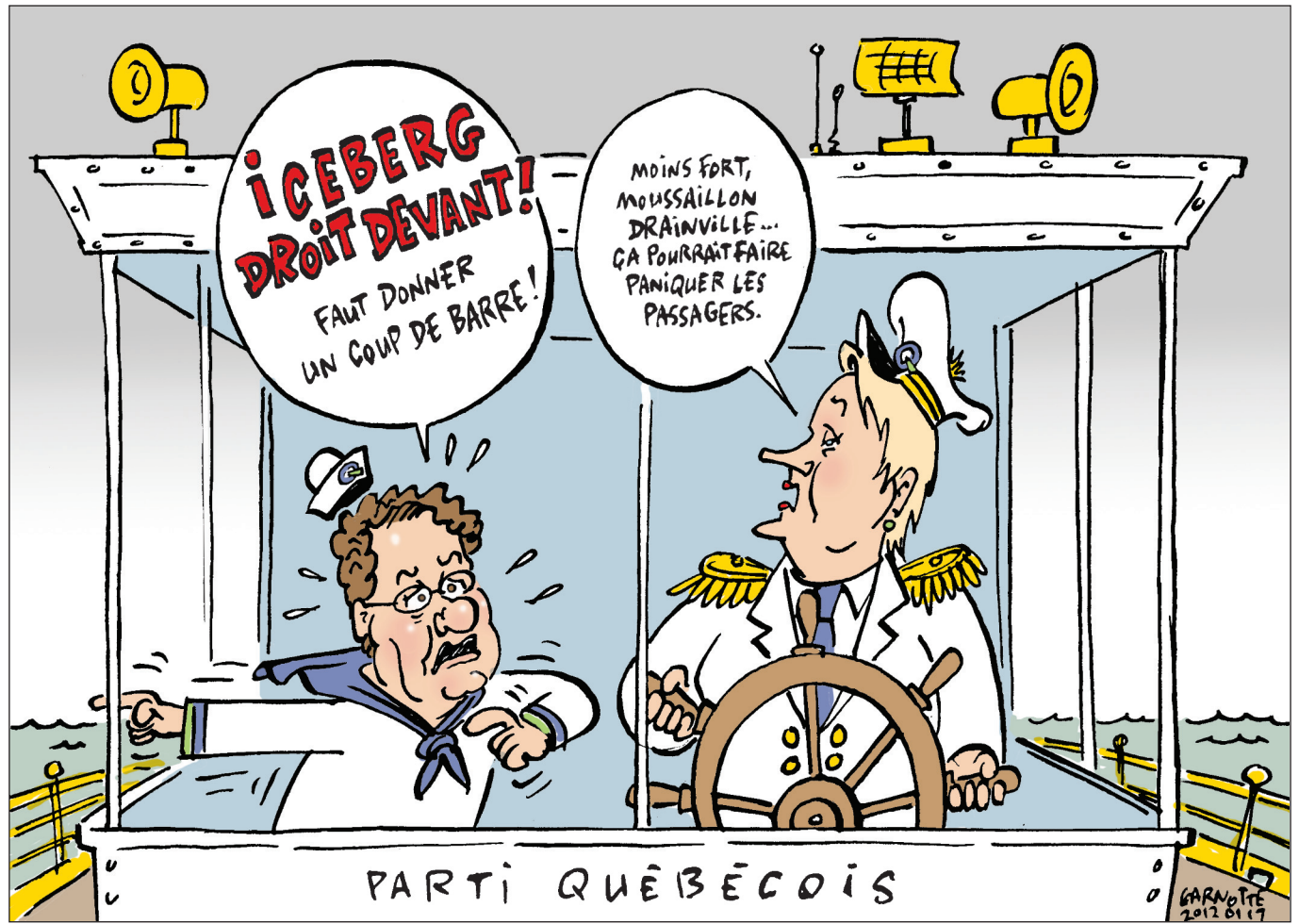
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



## L E T T R E S

## Dans la mire des dieux

La hausse du chômage n'est pas un si mauvais signe. Me voilà rassurée: les banquiers ne sont pas inquiets. Mon regard a rapidement glissé sur cette nouvelle en page B 3 du *Devoir* du 11 janvier. Puis, j'y suis revenue, choquée par la grossière désinvolture avec laquelle cette question est traitée.

Pour ces messieurs, dirigeants de banques qui continuent d'engranger des profits faramineux, le terme chômage est une donnée statistique, un mot sans âme qui ne devient concret qu'à partir du moment où il affecte la croissance globale, leurs profits, etc. De toute façon, leur vie privée est bien à l'abri des tracassés et des angoisses engendrés par les pertes d'emplois. Et le chômeur? Connais pas. Pourtant, derrière chaque femme et chaque homme privés de travail qui viennent grossir les statistiques, il y a une histoire. On voit bien là comment l'économie, le dieu du XXI<sup>e</sup> siècle, fait peu de cas de ses créatures, les travailleurs en chair et en os, qui ne semblent exister que pour alimenter «la machine».

En ce début de 2012, donc, «en vérité, ils vous le disent, chômeurs et sans-emploi qui ne figurent plus dans les rapports statistiques, dormez en paix, car, même sans vous, le Québec et ses banques s'en sortiront victorieux».

Manon Gingras  
Saint-Ambroise-de-Kildare,  
le 11 janvier 2012

## Une vision nouvelle

On aimerait penser à la renaissance du PLC et à une nouvelle histoire d'amour entre ce parti et le Québec. Les conditions sont là: un excellent chef qu'on souhaiterait plus qu'intérimaire, l'état de dormance du NPD, et surtout l'arrogance et l'aveuglement idéologique du gouvernement actuel qui va finir de tous nous faire regretter les belles années Trudeau-Chrétien. Mais il faudra encore plus que cela: «De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace!».

Pour rallumer le feu, il doit y avoir plus que de petits éléments de programme faits

«en réaction à» ou à contenu électoraliste. Cela prend une vision d'ensemble autour de laquelle s'articuleront naturellement tous les pans d'une nouvelle politique à proposer à nos concitoyens. Cette vision, c'est celle d'un pays qui se tient à l'avant-garde des nations, qui prend le leadership dans tous les domaines: social, culturel, économique, environnemental, etc., qui ose remettre en question le profit à court terme s'il se fait au détriment du bien-être des générations futures, bref un pays qui se met au service de l'humanité et de son unité concrète et dynamique. Notre pays a ce potentiel, cette mission est dans ses gènes. Qui saura brandir ce flambeau?

Christian Feuillet  
Montréal, le 11 janvier 2012

## J'ai mal à la démocratie

Combien de temps allons-nous tolérer encore les trahisons de nos députés tant à Québec qu'à Ottawa? La défection de François Rebello passant du PQ à la CAQ et celle de Lise St-Denis, du NPD au Parti libéral, dans la foulée d'autres députés ayant procédé de la même façon à l'Assemblée nationale, me font douter de leur respect de l'électorat. Personnellement, je trouve cela immoral et irrespectueux de la démocratie. Ce comportement accentuera le désintéressement de plus en plus grand des électeurs à la chose politique. Nous perdons de plus en plus confiance. Nous ne pourrions plus nous fier à un candidat élu sous une bannière véhiculant des valeurs, une idéologie que nous avons faits nôtres, puisqu'au premier coup de vent, il vire capot et renie le message pour lequel on l'a élu.

On n'est plus au temps où le changement de croyance du souverain engageait celle de ses sujets. (Clovis, Henri VIII). Il est grand temps d'exiger qu'un député qui change d'allégeance politique démissionne et que le Directeur des élections déclenche une élection partielle pour pourvoir le siège devenu vacant. Il faut que ça change. Qu'on cesse de nous trahir.

Gilles Le Chasseur,  
Rimouski, le 10 janvier 2012

## Un virage corporatiste dangereux

Décrié par deux professeurs de philosophie de l'Université Laval comme «un mirage du financement privé», le rapport final d'un comité chargé de faire évoluer le mode de gouvernance de l'institution présenté au conseil d'administration de l'Université au début 2011 suscite des réactions négatives, particulièrement au chapitre de la gestion collégiale qui a toujours caractérisé la participation de tous les intervenants à l'évolution et à la gestion de l'institution québécoise.

En effet, MM. Thomas De Koninck et Luc Langlois s'inquiètent des répercussions néfastes d'une des propositions du rapport qui suggèrent d'accorder la majorité du conseil d'administration à des membres externes, qualifiant cette proposition de «virus de la performance à courte vue».

Enfin, le rapport propose également de redéfinir les compétences du conseil universitaire, lequel possède la responsabilité exclusive de gérer les questions d'ordre scolaire.

À ce sujet, MM. De Koninck et Langlois voient dans ces intentions un danger d'ingérence du conseil d'administration dans les affaires du conseil universitaire, une ingérence qui porterait atteinte à un style de gestion collégiale qui a fait ses preuves depuis des décennies à l'Université Laval.

À mon avis, l'industrie du savoir doit demeurer à l'abri des influences et des visions corporatistes à courte vue. En favorisant une plus grande place au milieu des affaires sur les instances décisionnelles de l'Université au détriment des professeurs et des étudiants, les dirigeants ouvrent la porte à un corporatisme dangereux qui risque de rabaisser ce haut lieu du savoir universel au niveau des courbes aléatoires du marché de l'emploi.

Henri Marineau  
Québec, le 12 janvier 2012

## LIBRE OPINION

## La générosité des chefs

OLIVIER BOISVERT

Libraire à Jonquière

Les sociétés archaïques, celles qui n'ont pas développé l'écriture et ne vivaient pas, comme on l'entend souvent, dans un état d'angoisse permanent, ont eu un certain nombre d'intuitions heureuses. Parmi celles-ci, celle qui est peut-être la plus instructive pour nous se rapporte à la structuration particulière de la sphère politique. Les premiers observateurs des ethnies d'Amérique du Sud (excluons les Incas), dissimulant mal leurs prémisses évolutionnistes et ethnocentristes, ont été étonnés de constater à quel point l'institution de la chefferie indienne ne jouissait d'aucune autorité ou presque. En effet, le chef, s'il veut se maintenir, doit être d'une générosité sans faille, ne se fier qu'à sa vaillance et à son inventivité, de même qu'il doit pacifier la tribu et ne pas avoir la langue dans sa poche.

En Amérique du Sud, le leader est celui qui travaille le plus fort, qui arbore les bijoux les plus minables, il ne possède pas de

pouvoir décisive, c'est-à-dire que les hommes et les femmes de sa tribu peuvent juger que ses propositions ne valent pas la peine d'être observées. Le pouvoir du chef est fragile et révoquant.

Ces sociétés indiennes, comme l'affirme Pierre Clastres, ont inventé des stratégies visant à étouffer la virulence de l'autorité. La philosophie politique de ces sociétés archaïques repose sur la possibilité pour les chefs d'être expulsés de la communauté si le pouvoir leur monte à la tête ou s'ils font de constantes manigances pour s'arroger de plus en plus de privilèges. Elles ont mis en place le type de pouvoir dont elles souhaitaient se doter. Elles ont instauré la sphère politique et l'ont bridé de telle manière que son «déploiement» excessif s'avère impossible. Elles ont entrevu le risque contenu dans l'élévation d'un pouvoir extérieur légalement autonome capable de s'emballer et de se dissocier. En somme, ce que Clastres nous apprend, c'est que le pouvoir politique était conçu par ces sociétés comme non coercitif et non hiérarchique.

C'est exactement le contraire en Occi-

dent. L'élaboration incrémentielle de l'état-nation, forme d'autorité contingente arc-boutée sur un système complexe de contre-pouvoirs et justifiée par la démocratie libérale représentative, produit des politiciens professionnels aux convictions molles qui exercent la souveraineté en ayant seulement l'opinion publique et l'électoraliste comme garrots. Ils peuvent commettre les pires bêtises et concevoir les projets les moins à même de réaliser le bien commun sans encourir la sanction immédiate de leur population.

La philosophie politique occidentale n'aura pas reconnu l'essentiel, ce que les sociétés indiennes d'Amérique du Sud ont pourtant compris sans disposer de théories sur le contrat social et sans avoir inventé le parlementarisme, à savoir que le pouvoir qui n'est pas rattaché à des limitations permanentes recèle pour les populations humaines un risque très grand. Ces indiens ne perdraient pas de temps avec le cynisme et ne se gêneraient pas pour bannir les corrupteurs. Ils ne toléreraient pas longtemps l'outrecuidance de nos «chefs»...

## IDÉES

SOVERAINETÉ

## Rebello et les souverainistes non pratiquants

MARC LAVIOLETTE  
PIERRE DUBUC

Respectivement président et secrétaire du SPQ Libre

C'est au nom du pragmatisme, nous dit François Rebello, qu'il quitte le Parti québécois, un parti souverainiste, pour la Coalition avenir Québec (CAQ), un parti qui promet aux fédéralistes de ne pas les embêter pendant au moins dix ans avec la menace de la souveraineté. Après avoir remis à la seule arme qui a forcé le fédéral à faire des concessions au Québec, Rebello nous invite à croire qu'un gouvernement dirigé par son mentor, François Legault, obtiendra davantage du gouvernement Harper que Jean Charest. Drôle de pragmatisme!

Pour justifier son geste, François Rebello écrit: «Force est de constater que la stratégie souverainiste n'a pas fonctionné.» Que propose-t-il comme stratégie de rechange? Une stratégie non souverainiste! François Rebello déclare conserver au fin fond de son cœur sa foi souverainiste, mais s'inscrit à l'Église des non-pratiquants. Selon lui, la souveraineté serait toujours possible, mais il faudrait d'abord que «le Québec renforce sa situation», que «les Québécois reprennent leur économie en main», de façon à devenir «moins dépendants de facto et d'esprit».

François Rebello est subjugué par le «pragmatisme» et le «sens des affaires» qu'il prête à François Legault. Il faut reconnaître que ce dernier était convaincant lorsqu'il parcourait le Québec avec son jeu de transparents en expliquant que le déséquilibre fiscal minait toute stratégie économique et que seule l'indépendance permettrait de construire la Maison Québec. Aujourd'hui, notre planificateur fiscal nous invite à nous contenter de notre logement dans la Maison canadienne avec la promesse de l'agrandir par en dedans par des rénovations.

## «Libres en autant que les lois anglaises le permettent»

Aux rénovations économiques de François Legault, le PQ n'a rien de mieux à proposer qu'un plan de rénovations politiques, là aussi toujours dans le cadre de la Maison Canada, comme en témoigne le cahier de propositions soumis au Conseil national de la fin janvier.

Dans un texte fort éclairant, paru dans *Le Devoir* du 30 décembre 2011 sous le titre «Réformes démocratiques. Des tentatives étouffées dans le cadre canadien», André Binette a montré les limites constitutionnelles de plusieurs des projets de réforme des institutions politiques mis en avant dernièrement (Constitution québécoise, assemblée constituante, réforme du mode de scrutin, etc.) et il en tirait la conclusion que «seule la souveraineté du Québec donnera au peuple québécois la pleine capacité d'innover, d'approfondir sa démocratie et de se donner des institutions qui seront entièrement légitimes à ses yeux».



François Rebello (à droite) et François Legault ont officialisé leur alliance le 10 janvier dernier.

C'est avec une approche similaire que, dans un texte que nous avons fait paraître sous le titre «De la démocratie au Québec» (*Le Devoir*, 26 septembre 2011), nous rappelions que, malgré les différentes modifications constitutionnelles ayant eu cours depuis la Conquête, les termes de la Proclamation royale de 1763 s'appliquent toujours, c'est-à-dire que le Québec est libre «en autant que les lois anglaises le permettent», et qu'à défaut de l'indépendance, la plupart des réformes démocratiques discutées ces derniers mois n'auront pour effet que de bonifier le *home rule*, que nous a si gentiment octroyé la Couronne britannique.

Nous ne cherchons pas à nier l'importance de ces questions démocratiques. Au contraire. Cependant, nous croyons que les États généraux du mouvement souverainiste constituent le cadre approprié pour en débattre. C'est pourquoi nous avons été parmi les premiers à proposer la tenue de tels États généraux (*Le Devoir*, 22 août 2011) et à suggérer de les envisager comme un travail préparatoire pour l'Assemblée constituante chargée de l'adoption de la Constitution québécoise au lendemain d'un référendum gagnant.

Toutefois, la priorité des indépendantistes doit être l'élaboration d'une stratégie victorieuse pour mettre fin à notre dépendance et entreprendre la construction de la Maison Québec.

C'est dans cette perspective que nous avons proposé le référendum d'initiative populaire sur l'indépendance, une réforme démocratique qualitativement différente des autres, parce qu'elle donnerait au peuple québécois une réelle emprise sur son destin collectif en lui confiant le choix du «moment jugé approprié» pour mettre fin à sa dépendance.

## L'exemple de l'Écosse

Rebello et Legault justifient leur abandon de la souveraineté en disant que «la majorité des Québécois n'est pas prête, maintenant, à voter pour la souveraineté». Ils ne font que dire ouvertement ce que pense secrètement la direction actuelle du Parti québécois. Ce qui explique l'absence de véritable stratégie, la «gouvernance souverainiste» n'étant qu'un concept vague et flou.

L'Écosse nous montre qu'il pourrait en être autrement. Au mois de mai dernier, le Scottish Nationalist Party (SNP) a remporté les élections, avec 45 % des suffrages, et forme aujourd'hui un gouvernement majoritaire. Le premier ministre Alex Salmond sait que, bien qu'en progression, l'indépendance ne recueille l'appui que de 32 % des électeurs. Il promet donc la tenue d'un référendum d'ici la fin de son mandat en 2016 avec trois options: le *statu quo*, l'indépendance ou une dévolution maximale des pouvoirs.

Cette troisième option signifie que l'Écosse percevrait tous les impôts et toutes les taxes sur son territoire et qu'elle en verserait une portion au Trésor britannique pour couvrir les frais des pouvoirs concédés au Parlement britannique (les missions diplomatiques, la Défense et la Royauté). Tous les autres pouvoirs relèveraient du Parlement écossais. L'Écosse n'aurait plus de représentation à la Chambre des communes, mais aurait des représentants à la Chambre haute de la Confédération.

La proposition énerve au plus haut point le gouvernement britannique. Sachant que l'option de l'indépendance est en progression constante, le premier ministre David Cameron veut un référendum le plus tôt possible. Il vient de déclarer qu'il reconnaîtrait la validité d'un référendum, mais à la condition qu'il se tienne d'ici 18 mois. Il veut aussi éliminer la troisième option.

## Quand Mme Marois prêche flanc aux attaques fédéralistes

Nous ne proposons pas de copier la stratégie écossaise. Mais de reconnaître qu'eux, ils ont une stratégie! Soulignons au passage que Mme Marois proposait, dans une des premières moutures de sa stratégie de «gouvernance souverainiste», que le Québec percevrait tous les impôts sur son territoire.

Mais, devant la levée de boucliers des fédéralistes, elle a rapidement battu en retraite, et la proposition a été retirée de la stratégie souverainiste et rétrogradée, dans le programme adopté au congrès de 2011, dans le chapitre sur la création de la richesse. Cela n'est pas anodin.

L'instauration d'une déclaration de revenus unique ne repose plus sur un argumentaire souverainiste, mais est présentée comme «une mesure qui fera économiser des centaines de millions de dollars par année aux entreprises et aux citoyens du Québec». En situant le débat sur le terrain de «l'efficacité économique», Mme Marois ouvre la porte aux fédéralistes qui se montreront d'accord avec une déclaration de revenus unique, mais gérée par le fédéral! Après tout, n'est-ce pas la situation des neuf autres provinces?

## L'orchestre du Titanic

De l'avis général, les raisons de faire l'indépendance se font de plus en plus pressantes. On pourrait remplir des pages à les énumérer. Contentons-nous de mentionner l'absence de représentation du Québec au Parlement fédéral, une situation que va pérenniser la refonte de la carte électorale. Le déplacement vers l'ouest du pays du centre de gravité de l'économie canadienne, encouragé par les politiques du gouvernement fédéral, qui laissent le Québec sur la touche, comme le démontrent éloquentement les récentes statistiques sur le chômage, le Québec étant la seule province à enregistrer des pertes d'emplois.

Pendant que les vents favorables s'élèvent, le navire amiral du mouvement souverainiste semble sans gouvernail, et son équipage fait de plus en plus penser à l'orchestre du *Titanic*.

## Protocole de Kyoto

## Le Canada fait fi du droit et de la démocratie

DANIEL TURP

Professeur de droit à l'Université de Montréal  
Et un collectif d'étudiants de l'Université de Montréal

Le 15 décembre dernier, le gouvernement du Canada a transmis une notification de dénonciation du protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques au Secrétaire général des Nations unies. Cette dénonciation, qui ne peut prendre effet que le 15 décembre 2012, placera le Canada en marge des 191 autres États et de l'Union européenne qui sont liés par ledit protocole et l'amènerait à rejoindre les États-Unis d'Amérique, seul État développé à n'être jamais devenu partie au protocole.

Nous sommes persuadés que la dénonciation du Canada est illégale, et un avis de demande de contrôle judiciaire de la légalité de cette dénonciation a été déposé par Me Julius Grey le vendredi 13 janvier 2012 devant la Cour fédérale du Canada. Cette décision enfreint selon nous la Loi de mise en œuvre du protocole de Kyoto adoptée par le Parlement du Canada et sanctionnée le 22 juin 2007. Elle viole également les principes de la primauté du droit, de la séparation des pouvoirs et de la démocratie. Nous demandons à la Cour fédérale du Canada de déclarer que cette dénonciation est sans effet.

## Les engagements juridiques du Canada

L'adoption de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques en mars 1994 illustre la volonté de la communauté internationale de s'attaquer au problème des changements climatiques et, plus précisément, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques a

été adopté trois ans plus tard en décembre 1997 pour concrétiser les engagements des parties à la convention-cadre.

À l'initiative du gouvernement du Canada, la Chambre des communes a adopté le 10 décembre 2002 une motion demandant au gouvernement de ratifier le protocole de Kyoto. Le gouvernement a donné suite à cette demande et dépose un instrument de ratification aux Nations unies le 17 décembre 2002. Le Canada s'est ainsi engagé ainsi à réduire ses émissions de dioxyde de carbone de 6 % par rapport au niveau de 1990 pour les années 2008 à 2012. Le protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005 et a commencé à produire à compter de cette date ses effets juridiques à l'égard du Canada.

Reconnaissant l'importance de ses obligations internationales, le Parlement du Canada a adopté en 2007 la Loi de mise en œuvre du protocole de Kyoto dont l'objet est d'assurer la prise de mesures efficaces et rapides par le Canada afin qu'il honore ses engagements dans le cadre du protocole de Kyoto et aide à combattre le problème des changements climatiques mondiaux. L'article 7 de cette loi stipule en outre que «le gouverneur en conseil [doit] veiller[r] à ce que le Canada honore les engagements pris en vertu de l'article 3, paragraphe 1, du protocole de Kyoto».

## La dénonciation illégale du Canada

La dénonciation par le Canada du protocole de Kyoto expose clairement l'intention du gouvernement de ne pas respecter ses engagements vis-à-vis du protocole. Il s'agit d'une violation de l'article 7 de la Loi de mise en œuvre du protocole de Kyoto l'obligeant à honorer en tout temps les obligations prises dans le cadre du protocole. Par le dépôt de cet instrument, le gouvernement



Le Canada s'est récemment retiré du protocole de Kyoto, dont le but était de contraindre les entreprises à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

du Canada a enfreint une loi adoptée par le Parlement du Canada qui est toujours en vigueur.

En vertu du principe de la primauté du droit, le gouvernement du Canada doit se soumettre aux lois en vigueur au même titre que toutes les personnes morales et physiques évoluant sur le territoire canadien. La Loi de mise en œuvre du protocole de Kyoto n'ayant pas été abrogée au moment de la dénonciation le 15 décembre dernier, le gouvernement fait fi de ce principe constitutionnel fondamental.

Par ailleurs, le principe de la séparation des pouvoirs enclavé dans la Constitution du Canada implique que seul le Parlement puisse abroger une loi. Bien que le gouvernement jouisse de la prérogative royale dans le domaine des affaires étrangères, la dénonciation du protocole de Kyoto par le pouvoir exécutif n'entraîne pas une abrogation implicite de la loi.

Cette dénonciation viole ainsi un autre principe constitutionnel fondamental qu'est la séparation des pouvoirs.

À la lumière du fait que la Chambre des communes a été consultée avant que le Canada ne procède à la ratification du protocole de Kyoto, nous sommes également d'avis que le principe démocratique impose au gouvernement du Canada l'obligation constitutionnelle de consulter à nouveau cette instance parlementaire avant de mettre fin au traité. En l'absence d'une telle consultation, nous considérons que le gouvernement du Canada a agi en toute illégalité en violant le principe démocratique.

## Des appuis à la démarche judiciaire

Plusieurs organismes et regroupements, dont l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, nous ont déjà témoigné leur soutien. Nous lançons une invitation à toutes les organisations ainsi qu'à toute personne qui souhaite soutenir notre démarche ([www.facebook.com/equipekyoto](http://www.facebook.com/equipekyoto)).

Par notre geste, nous souhaitons contribuer à une mobilisation contre la dénonciation par le gouvernement du Canada du protocole de Kyoto. Il nous apparaît évident que le gouvernement a posé un acte qui va à l'encontre des préoccupations environnementales des citoyens du Québec, du Canada et du monde, et notamment à l'égard des changements climatiques. Mais la dénonciation est aussi contraire à la loi et à plusieurs principes constitutionnels fondamentaux qui ne sauraient être transgressés dans un véritable État de droit.

Signent ce texte les membres étudiants de l'Équipe Kyoto: Stéphanie Bacher, Hugo Benoit, Vanessa Clermont-Isabelle, Pascal Dumont, Sébastien Gingras, Laurianne Ladouceur, Martin Laroche, Virginie Mauran, Kevin Roberge, Virginie Saine-Loiselle, Christine B. Simonnet et Alexandre Tourangeau

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Fabien Desjardis (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Madeleine Rioux-Soucy et Kathleen Lévesque (reporters); information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphanie Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Émilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Nadeau (caricaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Munger, Philippe Papineau et Laurence Clavel (pupitre internet); Marie-Pier Frappier et Genevieve Tremblay (commis internet); Karl Rettino-Parazelli et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bédard (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ : Jean de Billy, Jennifer Demers, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Stéphanie Désjardis, Amel Elimam, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sobai (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Maxim-Olivier Leclerc (responsable par intérim service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion); ADMINISTRATION Stéphanie Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

# ACTUALITÉS

## HARPER

SUITE DE LA PAGE 1

maintient cette augmentation de 6 % entre 2014 et 2017. Mais le niveau de croissance des transferts sera ensuite arrimé à la croissance économique du pays, avec un taux plancher de 3 %.

Or, depuis 1998, le taux de croissance des dépenses des provinces n'a jamais été inférieur à 6,3 %, sauf en 2011 (3,2 %). Le plan d'Ottawa aura donc vraisemblablement pour effet d'obliger les provinces à déboursier davantage pour maintenir le niveau de services.

Autre nouveauté: le gouvernement fédéral change la méthode de financement, qui sera dorénavant égal par habitant. Québec estime que cette nouvelle méthode lui coûtera environ 200 millions, alors que l'Alberta touchera près d'un milliard de plus.

Selon Stephen Harper, la décision d'Ottawa assure un financement qui «*va demeurer stable et prévisible dans le long terme*», a-t-il défendu dans une autre entrevue accordée hier, cette fois à Radio-Canada. «*Evidemment, j'espère qu'avec cette formule les provinces pourront se concentrer sur le système et les réformes nécessaires pour s'assurer que les services seront là pour nous tous dans le futur.*»

Le premier ministre a aussi fait valoir que son gouvernement «*est le premier qui n'a pas l'intention d'équilibrer son budget en coupant dans les transferts aux provinces*», et que la décision «*respecte la compétence et la juridiction des provinces*». «*Nous n'avons pas l'intention d'imposer une vision fédérale sur un système qui est la compétence des autres*», a-t-il ajouté.

### Inacceptable

Cette sortie du premier ministre visait à contrecarrer le tir provenant de Victoria, où se réunissait hier et aujourd'hui le Conseil de la fédération — le forum qui rassemble les premiers ministres des provinces et territoires. Ceux-ci n'acceptent pas la décision d'Ottawa et demandent de vraies négociations.

«*Les premiers ministres sont unanimes à dire que la décision unilatérale du gouvernement est sans précédent et inacceptable*», a indiqué l'hôte de



Le premier ministre du Québec, Jean Charest, a laissé entendre, hier, lors du Conseil de la fédération, à Victoria, qu'il avait espoir de voir Ottawa accepter de s'asseoir avec les provinces pour négocier un nouvel accord sur les transferts fédéraux en santé.

la rencontre, Christy Clark. Au début de la journée, elle estimait qu'il y avait «*encore place à la discussion*», soutenant que les Canadiens n'accepteront pas que le système de santé national soit constitué de 13 systèmes aux standards différents, sorte de court-pointe à la qualité inégale.

Jean Charest se disait lui aussi relativement confiant dans la capacité du Conseil de la fédération à infléchir la décision d'Ottawa. «*Les débats avec le gouvernement fédéral, j'en ai fait plusieurs au cours des années*, a rappelé M. Charest, cité par The Canadian Press. «*Je me suis fait annoncer à plusieurs reprises que c'était fini, qu'il n'y aurait plus de discussions*».

M. Charest a donné l'exemple du dossier de la commission pancanadienne des valeurs mobilières pour illustrer le fait qu'un revirement est toujours possible. «*Le gouvernement fédéral, à ma*

*connaissance, avait une position très ferme là-dessus. Le Québec avait certainement une autre vision, et la Cour suprême du Canada en a décidé autrement.*»

Les provinces ne sont toutefois pas unanimes: la méthode de financement divise. Darrell Dexter, premier ministre de la Nouvelle-Écosse, a fait valoir que le modèle de financement basé sur la population ne tient pas compte de l'évolution démographique des provinces. La proportion d'ânés doublera d'ici 20 ans en Nouvelle-Écosse, a soutenu M. Dexter. «*Un financement égal n'est pas nécessairement un financement équitable.*» Une opinion partagée par le Québec et la majorité des provinces du centre et de l'est du pays, mais pas par celles de l'Ouest.

Le Devoir

## COMPTEURS

SUITE DE LA PAGE 1

nos experts, a indiqué le responsable des infrastructures au comité exécutif, Richard Deschamps. «*C'est pourquoi nous en arrivons à la conclusion que c'est une décision qui est favorable à la Ville.*»

Au cours des prochaines semaines, un inventaire des biens et des équipements qui devront être remis à la Ville par Génieau sera effectué. Pour M. Deschamps, la somme de 7,8 millions que devra verser la Ville ne constitue pas une «*perte*» pour les contribuables montréalais, car les travaux déjà réalisés par le consortium seront utiles, a-t-il dit. Quant aux 3,1 millions déjà payés par la Ville, il s'agit d'une pénalité qui équivalait à 1 % de la valeur du contrat qui s'élevait à 356 millions.

À la suite de la réclamation de 33,8 millions, la Ville avait fait appel à la firme KPMG pour l'aider à analyser la demande de Génieau qu'elle jugeait «*hors de proportions*». Une somme de 550 000 \$ a été consentie à KPMG dans ce dossier. «*C'est un investissement qui en valait la peine et ça nous a permis, je pense, de limiter énormément le montant payé par les Montréalais*, a commenté M. Deschamps. «*KPMG a vraiment fait un exercice de juricomptabilité. Il y avait plusieurs milliers de pages de factures et de documents et ça nous permettait des experts pour analyser tout le dossier.*»

### Critiques de l'opposition

Les partis d'opposition à l'Hôtel de Ville doutent que les Montréalais trouvent matière à se réjouir de cette nouvelle. «*Pas un seul compteur d'eau n'a été installé*, a souligné le chef de l'opposition, Loui-

se Harel. «*Sur leur compte de taxes cette année, les Montréalais devront payer une taxe d'eau équivalant à 0,5 % d'augmentation, ce qui va rapporter 14 millions à la Ville, soit à peu près l'équivalent de ce que va coûter la gaffe des compteurs d'eau. Je pense que personne n'est content de gaspiller de l'argent, surtout pas dans ces circonstances.*»

Le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, abondait dans le même sens: «*C'est un scandale qui, en bout de piste, nous aura coûté 11 millions. À l'origine, Génieau réclamait 34 millions. Ça démontre le sans-gêne de ces firmes de génie-conseil et de construction qui étaient habituées à se servir dans les coffres de la Ville comme si c'était un droit. Là, l'arbitre les ramène à l'ordre.*»

Mais, contrairement à l'administration, M. Bergeron croit que les travaux pour lesquels la Ville paiera une facture de 10,9 millions ne «*seront d'aucune utilité*».

Il n'a pas été possible hier de savoir quels travaux avaient effectivement été réalisés par le consortium, Génieau n'ayant jamais voulu rendre sa réclamation publique. En 2010, les partis d'opposition avaient d'ailleurs déposé des demandes d'accès à l'information pour que les détails de cette réclamation soient divulgués. La Commission d'accès à l'information entendra la cause plus tard cette semaine, soit jeudi et vendredi, a fait savoir M. Bergeron.

### Tourner la page

La décision de l'arbitre est sans appel, a précisé la Ville qui souhaite maintenant tour-

ner la page sur cet épisode douloureux.

Le représentant de Génieau a convenu qu'il lui serait difficile de contester la décision de l'arbitre. «*La marge de manœuvre est assez mince sur le plan légal. Il y a peu de choses qui peuvent être faites de ce point de vue là. Tout ce qu'on peut faire, c'est de prendre acte de la décision de l'arbitre et respecter sa décision*», a indiqué au Devoir le porte-parole du consortium, Laurent Pepin.

Rappelons que le contrat des compteurs d'eau a été résilié en décembre 2009 à la suite de la publication d'un rapport sévère du vérificateur général de la Ville, Jacques Bergeron. Celui-ci avait relevé plusieurs irrégularités dans le processus d'octroi du contrat à Génieau. Il avait conclu que le coût du projet était démesuré et qu'un compteur d'eau sur deux était inutile.

Malgré ce fiasco, la Ville n'a pas abandonné l'idée de doter les industries, commerces et institutions de compteurs d'eau, mais elle a revu son projet à la baisse. Alors qu'à l'origine, le projet prévoyait l'installation de 30 500 compteurs au coût de 195 millions, ce nombre a été réduit à 16 200 compteurs et ce sont les entreprises qui devront assumer la totalité des frais liés à l'achat et à l'installation de ces équipements.

La Ville a également réduit l'ampleur du volet d'optimisation du réseau souterrain destiné à contrôler le débit d'eau, faisant passer de 275 à 100 millions le coût du projet sur 25 ans.

Le Devoir

## NORTEL

Les grands cas de fraude ne se soldent pas souvent par une peine de 14 ans de prison

SUITE DE LA PAGE 1

Au mois d'avril 2004, c'est Frank Dunn lui-même qui tombe. Le conseil d'administration le congédie sans ménagement, tout comme deux de ses acolytes, soit le directeur financier Douglas Beatty et le contrôleur Michael Gologly. Du coup, Nortel déclare au grand public que les profits de 2003 sont un mirage et qu'il faut les réduire de moitié. En Bourse, l'action s'écrase de 30 %, ce qui supprime 10 milliards à la valeur boursière de la compagnie.

«*Cette entreprise est fondamentalement solide*», lance alors Bill Owens, que le conseil nomme en remplacement de Frank Dunn. Cet amiral à la retraite des forces armées américaines siège au conseil de Nortel depuis 2002. La compagnie, dit-il, est «*sur une lancée*».

Autour de 2006, MM. Dunn, Beatty et Gologly accusent Nortel de conglomération illégale, stress et diffamation. Pendant ce temps, la société accumule les correctifs financiers et n'arrive pas à reprendre le dessus. L'époque où son action se négocie à plus de 120 \$, où la seule mention du nom «*Nortel*» était associée au succès international dans un créneau ultraconcurrentiel, où la compagnie était un équipementier colossal dans le créneau des télécommunications, est définitivement terminée.

Aujourd'hui, Nortel n'existe plus. Elle a fait faillite en 2009, et ses actifs ont été vendus à la pièce pour près de huit milliards. Cela comprend la grosse transaction de l'été 2011, lorsque Research In Motion, Apple, EMC, Ericsson, Microsoft et Sony ont mis la main sur 6000 brevets — les derniers — pour 4,5 milliards.

### Un long procès

Le procès, qui a commencé hier et qui se fait sans jury à la demande des trois hommes, pourrait durer plus de six mois, et jusqu'à neuf, selon certaines estimations. Selon les médias sur place, le juge Frank Marrocco, qui a notamment présidé le procès Bre-X, a refusé la demande des avocats de la défense qui voulaient obtenir plus de détails au sujet des chefs d'accusation.

En vertu du Code criminel, les cas de fraude grave peuvent entraîner une peine d'emprisonnement maximal de 14 ans.

En 2008, la GRC avait d'abord déposé sept chefs d'accusation contre chacun des trois hommes. Les procureurs se sont toutefois ravisés en cours de route parce que, a dit l'un d'eux devant le juge la semaine dernière, certains chefs se dédoublent.

Les grands cas de fraude ne se soldent pas souvent par une peine de 14 ans. L'ex-patron de Norbourg, Vincent Lacroix, a reconnu sa culpabilité aux accusations criminelles qui pesaient contre lui. En octobre 2009, un juge de la Cour supérieure du Québec lui a imposé une peine de 13 ans. Jusqu'en 2014, il habitera une maison de transition dans le quartier Saint-Henri, à Montréal.

Deux anciens dirigeants de la société Livent, qui produisait des comédies musicales d'envergure à Toronto, ont aussi reçu des peines de prison. Au mois de mars 2009, Garth Drabinsky a été puni d'une peine de cinq ans, comparativement à quatre ans pour Myron Gottlieb. Les gestes reprochés aux deux hommes, du maquillage dans les états financiers, remontaient essentiellement aux années 90.

En marge des procédures intentées contre les anciens dirigeants de Nortel figure le drame des retraités de la compagnie, qui se battent depuis quelques années pour retrouver le maximum de leur épargne. Lorsque les 6000 brevets ont été vendus en juillet 2011, les rentes avaient déjà été amputées.

Le Devoir  
Avec The Canadian Press

## AFFICHE

SUITE DE LA PAGE 1

un regard sur 25 ans de vie artistique au Québec», explique Isabelle Jalbert, directrice générale.

Passionné d'affiches, Marc H. Choko, professeur de design graphique à l'UQAM et commissaire des 15 expositions, a passé en revue les dizaines de milliers d'affiches pour n'en retenir que 700, représentatives des époques, des styles, mais aussi d'événements marquants du dernier quart de siècle culturel au Québec. «*Il fallait choisir des affiches exceptionnelles, mais aussi certaines, moins réussies, qui témoignent de moments ou d'acteurs clés dans l'histoire culturelle récente*», dit-il.

Et qu'est-ce qui fait donc l'essence d'une bonne affiche? «*L'affiche n'est pas une couverture de livre ni une pub. Il y a de belles affiches dont le message ne passe pas. Il faut un équilibre entre créativité et efficacité. En fait, c'est un casse-tête très difficile à réussir!*», reconnaît Marc H. Choko.

Aux côtés de mille autres publicités, l'affiche doit émerger du lot, accrocher l'œil du piéton qui marche à vive allure. Avant 1994, les affiches ne survivaient souvent qu'une heure, une journée tout au plus. «*En une journée, on voyait nos affiches apparaître, disparaître puis apparaître de nouveau*», raconte la chorégraphe Marie Chouinard, une amie de Wart, dans le catalogue publié par PS, pour marquer ses 25 ans.

Même si Vittorio, auteur du diabolin vert de Juste pour rire, avait créé une petite secousse dans le monde de l'affiche dans les années 70, il faudra attendre le milieu des années 80 pour que de nouveaux créateurs audacieux émergent. Soudain, les affiches d'Yvan Adam, saturées de couleurs vives, apparaissent dans l'horizon urbain. Le bleu pétrole de l'affiche *La Passion selon Louise*, et même avant, l'énigmatique *Tanzi*, instillent au support publicitaire un souffle nouveau.

Les années 90, marquées par le dessin à l'ordinateur, voient émerger un style plus graphique. «*Aujourd'hui, on retourne au dessin fait à la main, en réaction au style international suisse, très épuré, qui a dominé l'affichage jusque dans les années 80*», explique Marc Choko.

Le graffiti et la bande dessinée font même incursion dans le monde de l'affiche, où l'on voit poindre un style plus «*sale*», moins formaté.

Selon le commissaire, parmi les affiches marquantes des 25 dernières années, on doit notamment compter celles de LINO, affichiste reconnaissable entre tous grâce à son trait de crayon brut et à ses grands aplats de couleur (affiche de théâtre pour Wajdi Mouawad et le Festival d'Avignon).

Le commissaire retient aussi le style riche de Mieczyslaw Gorowski, un artiste d'origine polonaise,

décédé en août, directement inspiré du grand courant artistique polonais, qui a connu son apogée dans les années 50. De nouvelles générations suivent, avec notamment Tomasz Walenta, qui a signé nombre d'affiches pour les Zapartistes et réalisé plusieurs illustrations pour le *New York Times*, le *Washington Post* et *Courier International*. Le travail d'agences comme OrangeTango et Paprika est aussi massivement représenté dans les expositions à venir, dont la première sera inaugurée demain aux Foutounes électriques.

Si certains affichistes québécois se démarquent par leur audace, certains milieux artistiques font toujours preuve de conservatisme dans leurs affiches, estime le commissaire. «*Le cirque et les grands festivals qui jouent pourtant un rôle majeur à Montréal sont paradoxalement les moins bien représentés avec des affiches souvent moches*», dit-il. Même chose dans le milieu du cinéma, où les recettes convenues tiennent bon et laissent peu de place à l'innovation. On verra tout de même à la Cinéma-thèque québécoise (4 au 29 avril) le travail unique d'Alexandre Renzo (*Les 7 jours du Talion, La face cachée de la lune*) et d'Yvan Adam (*15 février 1839, Le party*), et d'autres affichistes qui tentent de sortir des codes convenus.

Si l'Internet n'a pas sonné le glas de l'affiche, un

mal bien plus inattendu pourrait signer sa disparition: la rareté des terrains vacants et des palissades au centre-ville, au profit de panneaux-réclames traditionnels, affirme Marc Choko.

«*En Amérique, l'affiche n'est plus un support prisé, c'est moins de 10 % des budgets*», précise le mord d'affiche. «*Il faut préserver des modes d'affichage accessibles au milieu culturel et, s'il n'y a plus de panneaux, il faut prévoir des lieux. Des villes comme Lausanne et La Havane offrent depuis longtemps des surfaces gratuites aux organismes culturels*», précise-t-il.

Une ville sans affiches? Marc Choko préfère ne pas y penser. «*Une ville sans affiches est tout simplement impensable. Ce serait une ville grise et froide. L'affiche est un art démocratique par nature, à préserver pour le bien d'une vie urbaine animée, vivante.*»

La programmation complète sera consultable d'ici quelques jours sur le site de *publicite-sauvage.com*

Le Devoir

### ► ledevoir.com

Voyez une sélection d'affiches de Publicité Sauvage sur notre site Internet. ☺

## LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☺ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Brault, St-Jacques de Mirabel, Québec, division de Québec Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Béchard, Québec qui est la propriété de Corporation Sun Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

### Comment nous joindre ?

#### La rédaction

Au téléphone 514-985-3333  
Par télécopieur 514-985-3360  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Bureau de Québec 418-643-1541

#### La publicité

Au téléphone 514-985-3399  
Par télécopieur 514-985-3390  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344  
Par télécopieur 514-985-3340  
Par courriel avisdev@ledevoir.com

### Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322  
Par télécopieur 514-985-3340

### Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur 514-985-5967  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

### L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346  
Par télécopieur 514-985-3390